

RAPPORT  
ANNUEL

1 9 9 9



Agence européenne  
pour la sécurité  
et la santé au travail

<http://osha.eu.int>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000

ISBN 92-828-9262-X

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2000  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

*Imprimé en Belgique*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

## TABLE DES MATIÈRES

PARÉ POUR LE NOUVEAU MILLÉNAIRE: AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT, M.RICHARD CLIFTON, ET DU DIRECTEUR DE L'AGENCE, M. HANS-HORST KONKOLEWSKY	— e 4
SECTION 1 LA CRÉATION DE LIENS — LE RÉSEAU D'INFORMATION DE L'AGENCE	— n 7
SECTION 2 DÉVELOPPEMENT DES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	— a 11
SECTION 3 DIFFUSION DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	— r 15
SECTION 4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE — UNE ÉQUIPE REPRÉSENTATIVE DES ACTEURS CLÉS	— o 18
SECTION 5 LES ACTIONS ADMINISTRATIVES	— p 20
	— r

## ANNEXES

1. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1999	24
2. ORGANIGRAMME DE L'AGENCE EUROPÉENNE	28
3. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'AGENCE EUROPÉENNE (MISE 1 JOUR LE 1.05.2000)	29
4. CENTRES THÉMATIQUES	31
5. APERÇU DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU DES POINTS FOCaux	37
6. LISTE DES CONFÉRENCES	38
7. UTILISATION DU SITE WEB ET DEMANDES D'INFORMATION REÇUES EN 1999	40
8. PUBLICATIONS AGENCE	43
9. COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 1999	48
10. FINANCES 1998/1999	49
11. PROGRAMME DE TRAVAIL 2000	51

PARÉ POUR LE

NOUVEAU MILLÉNAIRE

## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT, M. RICHARD CLIFTON, ET DU DIRECTEUR DE L'AGENCE, M. HANS-HORST KONKOLEWSKY

Au cours de sa troisième année d'activité, l'Agence a consolidé son organisation et développé ses activités, et a fait un grand pas vers la réalisation de son principal objectif stratégique : devenir la principale source d'information en matière de santé et de sécurité au travail en Europe.

Le lancement de son nouveau site Web à l'adresse , en automne, a marqué le début d'une nouvelle ère dans le domaine de la diffusion des informations en matière de sécurité et de santé au travail. Les informations clés sur les sujets essentiels tels que la législation, la recherche et les bonnes pratiques, qui étaient auparavant très disséminées ou détenues uniquement par des experts, ne sont désormais plus qu'à quelques "clics", accessibles à toute personne concernée par la santé et la sécurité. L'Agence est convaincue que ce nouvel outil d'information contribuera fortement à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail en Europe.

Cet aboutissement remarquable résulte d'une collaboration unique entre l'Agence et son réseau de points focaux dans tous les États membres. L'Agence tient à exprimer toute sa reconnaissance aux points focaux pour leurs efforts et leur engagement lors de la préparation des sites Web nationaux et pour l'organisation si parfaite des événements liés à leur promotion dans les différents Etats membres.

Cette année, l'Agence a pris une série de nouvelles initiatives visant à satisfaire les



besoins d'information en matière de santé et de sécurité en Europe, notamment la publication du premier numéro de son magazine sur le thème "La sécurité et la santé au travail – une question d'analyse des coûts et bénéfices ?". Ce magazine fera office de nouveau forum de discussion des problèmes cruciaux relatifs à la santé et à la sécurité au travail au sein de l'UE, encouragera le débat et mettra en relief les différences et similitudes de points de vue.

1999 a également vu la réalisation du premier rapport d'information de l'Agence sur la recherche en santé-sécurité au travail : une étude concernant les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs et du cou. Réalisé à la demande de la Commission européenne, ce rapport fournit des éléments documentaires essentiels de nature à faciliter la prise de décision ultérieure en vue de la prévention de ces TMS à l'échelle européenne .

L'événement majeur de cette année fut la conférence sur "La santé et la sécurité et l'employabilité" organisée conjointement par l'Agence et la présidence finlandaise. Plus de 300 experts et décideurs ont débattu du lien entre la sécurité et la santé et l'employabilité et ont conclu qu'un besoin urgent de développer des initiatives communes en matière de santé et de sécurité au sein de l'Union européenne se faisait sentir. Ces initiatives sont indispensables pour éviter l'exclusion des travailleurs de la population active à la suite d'accidents ou de maladies professionnelles. En outre, il est également primordial d'agir pour aider les personnes actuellement exclues à réintégrer le marché du travail européen. L'Agence tient à exprimer sa gratitude à la présidence finlandaise pour sa participation à l'organisation de cet événement.

Suite à la consolidation de l'organisation du réseau et des services d'information de l'Agence, le Conseil d'administration a lancé un débat d'orientation sur une stratégie à long terme de développement de l'Agence, qui servira de base de travail pour la préparation du prochain programme de travail glissant (2001-2004) et des programmes annuels à venir.

Suite aux discussions ouvertes et fructueuses qui ont eu lieu entre le Bureau et les points focaux, le Conseil d'administration a accepté un document de stratégie "dynamique" présentant la mission, la vision et les objectifs du développement de l'Agence. Cet objectif stratégique bien défini, l'Agence est parée pour le nouveau millénaire.

L'Agence tient à remercier ses partenaires, et en particulier les points focaux et les réseaux nationaux, pour leur coopération et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nous tenons également à exprimer toute notre reconnaissance à Marcel Wilders, représentant des travailleurs néerlandais, pour sa brillante présidence du Conseil d'administration.





**L'Union européenne possède un important réservoir de connaissances et d'informations sur les problèmes liés à la sécurité et à la santé au travail. Exploitées à bon escient, ces ressources ont le potentiel d'améliorer considérablement la qualité et la sécurité de la vie professionnelle des quelques 150 millions de travailleurs européens. La construction de liens efficaces en Europe, et au-delà, entre le large éventail de groupes et d'individus ayant une expertise et un intérêt pour les problèmes de sécurité et de santé liés au travail est l'un des objectifs principaux de l'Agence.**

En 1999, l'Agence a consolidé ses principaux instruments et réseaux opérationnels (les points focaux, les groupes de réseau thématique et autres groupes d'experts ainsi que ses centres thématiques). Elle a également pris des mesures afin de développer ses liens avec des organisations et des pays extracommunautaires.

#### **ENGAGEMENT DES POINTS FOCaux RENFORCÉ**

Les points focaux sont au cœur du réseau d'information de l'Agence. Constitués d'organisations nationales importantes actives dans le domaine de la sécurité et de la santé, ils représentent l'Agence au niveau des États membres et animent les réseaux nationaux d'information associant les représentants des principaux partenaires de l'Agence (les représentants des travailleurs et des employeurs ainsi que les organismes gouvernementaux).

Au cours de l'année 1999, la participation accrue des points focaux aux activités de l'Agence a été bien accueillie. Les points focaux ont contribué considérablement à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence et notamment à la réalisation d'une série de rapports sur des thèmes aussi divers que les lésions dues à des efforts répétés (RSI – Repetitive Strain Injuries) et l'état de la santé et de la sécurité au travail (SST). En outre, les réponses très positives des points focaux à la demande de l'Agence de participer au développement de sa réflexion stratégique et de son projet de Programme de travail 2000 ont été particulièrement bienvenues.

Les relations entre l'Agence et l'ensemble des points focaux ont été renforcées par l'organisation de stages préparatoires et de séminaires communs notamment pour les nouveaux membres. En décembre, les représentants de l'Agence et des points focaux ont participé à un atelier de travail sur la mise en œuvre du Programme de travail 2000.

### ACCÈS À L'EXPERTISE EUROPÉENNE

---

Les groupes de réseau thématique apportent leurs conseils sur des aspects spécifiques du programme de travail de l'Agence. Ils se composent d'experts des 15 États membres, nommés par les points focaux, ainsi que d'observateurs représentant des partenaires sociaux européens et de la Commission. Quatre groupes de ce type ont été constitués et sont entrés en fonction en 1999; un pour chacun des domaines d'activité clés de l'Agence, à savoir: observation de l'état de la santé et de la sécurité au travail; systèmes et programmes de SST; recherche en matière de santé et de travail; et bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité. En 1999, chaque groupe s'est réuni à Bilbao à deux ou trois reprises au moins pour examiner l'évolution et planifier les développements à venir. Deux autres groupes d'experts ont continué à aider l'Agence dans le développement de ses activités liées à la communication et à Internet.

Par ailleurs, une réunion informelle avec les représentants des praticiens de la sécurité et de la santé ainsi qu'avec des organisations professionnelles de toute l'Europe a été organisée en juillet.

### ÉVOLUTION DES CENTRES THÉMATIQUES

---

Les quatre premiers centres thématiques ont été désignés par le Conseil d'administration de l'Agence en 1998. Ils établissent la liaison entre différentes institutions nationales d'experts en matière de sécurité et de santé et sont constitués pour des périodes déterminées afin d'effectuer des tâches spécifiques dans le cadre des activités d'information de l'Agence. L'un de ces centres se charge du vaste domaine de la recherche en matière de santé et de travail, alors que les trois autres couvrent les aspects des bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé (troubles musculo-squelettiques, stress au travail et substances dangereuses). Cette année, les quatre centres ont été largement impliqués dans la collecte des données et ont soumis des rapports sur leurs activités qui sont présentés plus en détail dans cette publication (*voir page xx*). Suite à un rapport d'évaluation et à une décision du Conseil d'administration en novembre 1999, leurs contrats ont été prorogés pour une durée d'un an.

### COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

---

En 1999, l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec les présidences allemande et finlandaise de l'Union européenne, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi qu'avec d'autres agences européennes. Elle a également continué à accroître le niveau de coopération avec différents services de la Commission européenne, en particulier avec les directions générales "Emploi et affaires sociales", "Recherche", "Société de l'information" et "Entreprises".

En juin, la direction générale de la recherche a participé à un séminaire de l'Agence portant sur les besoins et les priorités en matière de recherche sur la SST dans les États membres de l'UE. A l'issue de ce séminaire, l'Agence a été invitée à contribuer à l'évaluation et à l'examen annuels du cinquième programme-cadre pour des actions de recherche et de développement technologique en cours. A cet effet, une contribution de l'Agence a été transmise à la Commission le mois suivant. Le Centre commun de recherche (CCR) participait lui aussi au séminaire de recherche. Une coopération ultérieure entre l'Agence et le CCR est envisagée.

## EXAMEN DU LIEN ENTRE LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ ET L'EMPLOYABILITÉ

D'après les participants à la troisième conférence européenne de l'Agence, tenue à Bilbao en septembre 1999, il est urgent que les pays européens développent des initiatives communes en matière de santé et de sécurité s'ils souhaitent que les travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ne soient plus exclus de la population active.

La conférence, inaugurée par S. A. R. le Prince des Asturies et organisée conjointement avec la présidence finlandaise de l'Union européenne, a accueilli plus de 300 experts en SST venus de 31 pays et a mis en exergue le lien existant entre les questions de santé et de sécurité au travail et l'employabilité. Les délégués, dont des représentants de la Commission et du Parlement européens, des gouvernements nationaux ainsi que des associations de salariés et d'employeurs, ont souligné que quelques 600 millions de jours ouvrables sont perdus chaque année en Europe en raison d'accidents et de maladies professionnels, dont le coût économique se situe entre 185 milliards et 270 milliards d'euros. En termes humains, le coût est bien plus important. Des centaines de milliers de personnes, blessées ou malades en raison de leur travail, sont définitivement exclues du lieu de travail, en dépit du fait qu'elles puissent posséder des compétences et une expérience précieuses ainsi que la capacité d'être économiquement actives.

Selon Markku Lehto, Secrétaire permanent aux affaires sociales et à la santé en Finlande, s'attaquer à ce problème est un impératif moral et économique. Il affirme: "Accroître l'employabilité des travailleurs est le premier pilier de la stratégie communautaire en matière d'emploi. La connaissance et l'expérience de tous les groupes d'âge sont nécessaires pour garantir le bien-être et la compétitivité de l'Union européenne dont dépend le succès de nos sociétés".

Les propositions faites lors de cette conférence visant à permettre de réintégrer les personnes dans la population active comprenaient un appel invitant les employeurs à mettre en œuvre des mesures pratiques en matière de sécurité et de santé, telles que repenser les lieux de travail, diffuser des informations et dispenser des formations de qualité. Ainsi, c'est le travail et le lieu de travail qui s'adapteraient à la personne, et non l'inverse, comme c'est le cas actuellement. Allan Larsson, directeur général des affaires sociales et de l'emploi de la Commission, a approuvé une recommandation selon laquelle le programme d'action sociale de l'UE devrait se concentrer davantage sur le lien entre la santé et la sécurité au travail et l'employabilité. Décrivant la conférence comme une "percée politique", il a déclaré: "La santé et la sécurité au travail sont désormais sur le point d'être reconnues ... comme un élément central dans une stratégie d'emploi moderne. Nous nous dirigeons, pour la première fois, vers une vision holistique du travail et de l'emploi. Ce changement renforcera considérablement la stratégie européenne de l'emploi".

Un résumé de la conférence comprenant les principales interventions et conclusions a été publié sur le site Web de l'Agence.

r a p p o r t a n n u a l e -

Suite à une présentation du profil et des activités de l'Agence, la direction générale "Société de l'information" et l'Agence ont examiné les manières possibles de coopérer en vue de développer des systèmes d'information conviviaux et des services télématiques destinés aux citoyens européens. Des discussions se sont également été engagées entre l'Agence et la direction générale "Entreprises" sur la manière dont ces deux organismes pourraient unir leurs forces afin de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux informations de l'Agence. Dans une autre tentative visant à améliorer la diffusion de l'information, l'Agence a commencé à recourir pleinement aux services de l'Office des Publications Officielles des Communautés Européennes (OPOCE) pour l'édition, l'impression et la diffusion de toutes ses publications.

Les progrès de l'Agence se traduisent également par le développement de liens plus étroits avec le Parlement européen. En novembre, le directeur a présenté le rôle et les activités actuelles de l'Agence ainsi qu'une brève description de son Programme de travail 2000 aux membres de la commission de l'emploi et des affaires sociales. Ces présentations officielles ont également été accompagnées par une augmentation du nombre de réunions d'information individuelles avec les membres du Parlement européen concernés.

Accroître la connaissance et la compréhension de l'Agence et de son rôle représentaient également l'objectif clé d'une présentation au comité des affaires sociales du CES (le Comité économique et social des Communautés européennes) qui réunit les représentants de nombre des groupes de partenaires clés de l'Agence.

Au cours du premier semestre de l'année, les discussions entamées avec le Comité européen de normalisation (CEN) ont fait que son Conseil d'administration a accepté que l'Agence puisse offrir gratuitement sur son site Web des liens vers des informations relatives aux normes en matière de SST.

L'Agence a également continué à travailler en étroite collaboration avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, conformément au Protocole d'accord signé l'année dernière. Le directeur de l'Agence participe régulièrement aux réunions du Conseil d'administration de la Fondation. Outre leur collaboration concernant le projet sur "l'État de la santé et de la sécurité au travail", l'Agence et la Fondation ont également rédigé un document commun pour la Commission européenne définissant clairement les rôles complémentaires et la vision partagée des deux organisations quant à leurs activités futures.

Dans les prochaines années, l'Agence continuera à donner la priorité au développement de ses liens avec d'autres institutions de l'Union européenne, notamment avec la nouvelle Direction générale des entreprises en vue de maximiser les synergies possibles et d'assurer que le message relatif à la SST soit diffusé le plus largement possible.

#### **CRÉATION DE LIENS AU-DELÀ DE L'UNION EUROPÉENNE**

---

1999 a également vu le renforcement des liens de l'Agence avec des pays et des organisations extracommunautaires. Cette année, l'Agence a commencé à élaborer sa stratégie à l'égard des pays candidats à l'adhésion à l'Union. Cette activité a vu son importance croître en raison de la décision prise lors du sommet d'Helsinki sur le rôle des agences pendant la période de préadhésion. Un financement supplémentaire devrait permettre à l'Agence d'aider les pays candidats à construire des sites Web, des points focaux et des réseaux nationaux sur la santé et la sécurité au travail.

En 1999, la coopération avec les pays de l'AELE est également passée à la vitesse supérieure. Tous les pays de l'AELE participent au projet sur "l'État de la santé et de la sécurité au travail" de l'Agence et bon nombre d'entre eux ont exprimé le souhait d'intégrer le réseau d'information de l'Agence sur Internet et d'autres activités, telles que la Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail.

En outre, les contacts de réseau avec les administrations japonaise et coréenne chargées de la santé et de la sécurité se sont accrus suite aux visites de la Korean Occupational Safety and Health Agency (KOSHA) et de la Japanese Industrial Safety and Health Association (JISHA), tandis que l'Agence a également renforcé ses liens avec d'autres organisations internationales clés, telles que l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Association internationale de la sécurité sociale. En outre, l'Agence a travaillé au projet de développement d'un site Web commun avec l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) et participera à la préparation de la prochaine conférence UE-États-Unis à San Francisco en novembre 2000.

DÉVELOPPEMENT DES  
SANTÉ ET LA

INFORMATIONS SUR LA  
SÉCURITÉ

## 2.

—  
e  
n  
n  
a  
t  
r  
o  
p  
a  
r

**Outre le rassemblement des connaissances actuelles et l'accroissement de leur accessibilité, l'Agence s'est également engagée à anticiper et satisfaire les besoins d'information de demain. Les projets d'information de l'Agence contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et abordent un large éventail de sujets. Ils donnent naissance à des rapports et à des informations supplémentaires sur Internet.**

En 1999, les groupes de réseau thématique et les points focaux de l'Agence ont contribué positivement au travail des chefs de projets, des centres thématiques et des consultants externes sur quatre projets d'information clés: observation de la SST, systèmes et programmes de SST, recherche en santé et travail, et bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité.

### OBSERVATION DE LA SST

L'état actuel de la santé et la sécurité au travail au sein de l'Union européenne est un souci majeur pour les législateurs européens et nationaux mais également pour les employeurs et les travailleurs. Ce sujet a initialement été identifié comme l'un des projets d'information prioritaires de l'Agence. À la fin 1999, cette dernière mettait la touche finale à une vaste étude qui sera publiée dans le courant de l'an 2000. Un projet de rapport européen global rédigé par un contractant externe sur la base de 15 rapports nationaux a été discuté au sein du groupe de réseau thématique concerné en novembre et lors d'une réunion des points focaux en décembre. Quelques constatations essentielles ont été présentées au Conseil d'administration en novembre et la version définitive du rapport lui a été soumise en février 2000 avant sa publication.

### SYSTÈMES ET PROGRAMMES DE SST

Dans le cadre de ce vaste domaine, les principales activités ont progressé dans trois domaines suivants:

*La santé et la sécurité au travail comme stratégie de marketing et d'approvisionnement.* Une des principales conclusions du rapport 1998 de l'Agence sur "L'impact économique de la santé et de la

sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne” était que, dans plusieurs pays européens, l'octroi de marchés en fonction de l'aptitude d'une société à prouver son respect des dispositions en matière de sécurité et de santé adéquates s'est avérée efficace pour augmenter les niveaux généraux de SST. Dans le cadre de son suivi, l'Agence a décidé en 1999 d'examiner en détail le rôle de la santé et de la sécurité au travail dans le domaine du marketing et de l'approvisionnement. À la suite d'un appel d'offres, un contractant externe a été sélectionné pour mener, en collaboration avec les points focaux de l'Agence, quelques 20 études de cas en Europe en vue de produire un rapport final de projet mi-2000.

*Sécurité et santé et employabilité* – À la suite des résultats de la conférence de l'Agence de septembre sur le même sujet, un contractant de l'Agence prépare un rapport sur les pratiques et les expériences au sein des États membres concernant les programmes et les initiatives visant à accroître l'employabilité des travailleurs. Un exercice de collecte de données complémentaire portant sur le lien entre la sécurité et la santé au travail et l'employabilité a également été commencé en tant que partie du projet d'observation de la SST.

*Campagne de SST* - L'Agence a également commencé à travailler sur la production d'un manuel expliquant comment organiser des campagnes efficaces en matière de sécurité et de santé au travail. Une enquête européenne visant à découvrir les éléments essentiels pour une campagne fructueuse a été préparée par un contractant de l'Agence en consultation avec le groupe de réseau thématique sur les systèmes et les programmes. Le “guide” final sur l'organisation de campagnes devrait être prêt pour la mi-2000.

## RECHERCHE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET DE SANTÉ

---

Pour de nombreux citoyens européens, le monde du travail évolue à un rythme époustouflant. Une meilleure compréhension de l'incidence des pratiques de travail nouvelles et existantes sur la santé et la sécurité s'impose. En 1999, l'Agence a rassemblé les points de vue des États membres sur les thèmes prioritaires de recherche communs européens.

Après avoir sondé l'opinion des experts des États membres, le HSL, l'une des institutions partenaires du centre thématique relatif à la recherche en matière de travail et de santé, a rédigé un projet de rapport qui a été débattu par le groupe de réseau thématique et les points focaux de l'Agence. Les commentaires reçus sur ce rapport et les résultats d'un séminaire de l'Agence, tenu à Bilbao en juin, constitueront la base de la préparation d'un rapport final. Ces commentaires constitueront la principale contribution de l'Agence à l'élaboration du prochain programme-cadre (sixième) de l'UE relatif à la recherche et au développement technologiques.

Il semble que les États membres soient parvenus à un consensus important sur les principales priorités pour les recherches à venir, à savoir: les facteurs psychosociaux, tels que le stress au travail; les facteurs de risques ergonomiques ; la manutention manuelle et les postures de travail; les facteurs de risques chimiques; la sécurité; et la gestion des risques dans les petites et moyennes entreprises. D'autres domaines prioritaires couvrent des sujets tels que les maladies professionnelles, les risques liés à des activités spécifiques, l'évaluation des risques, la substitution des substances dangereuses et les facteurs de risques physiques.

Parmi les autres activités du centre thématique chargé de la recherche citons la création d'une procédure de collecte de données et d'un procédé de gestion d'un système Internet pour des informations relatives à la recherche sur la SST. Des progrès ont également été enregistrés dans la fourniture d'une aide en matière d'information de recherche au centre thématique chargé des bonnes pratiques - Stress au travail.

## TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES – “DOULEUR DANS LE COU” EN EUROPE

Les troubles musculo-squelettiques représentent l'une des maladies professionnelles les plus courantes et touchent des millions de travailleurs européens tous secteurs confondus, des sites de construction aux bureaux et centres hospitaliers. Le premier d'une nouvelle série de rapports d'information de recherche, publié en 1999, aborde le problème des troubles du cou et des membres supérieurs liés au travail et sert de base au développement d'une stratégie européenne pour les prévenir.

À la demande de la Commission européenne, l'Agence a chargé le Professeur Peter Buckle et le Docteur Jason Devereux du Robens Centre for Health Ergonomics, Royaume-Uni, institut participant aux travaux du centre thématique chargé des troubles musculo-squelettiques, d'examiner le problème en détail. Leur étude porte non seulement sur la littérature scientifique actuelle mais intègre également les opinions d'un panel scientifique international et a été consolidée par le groupe de réseau thématique de l'Agence chargé de la recherche.

Dans leurs constatations, ils signalent que les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs et du cou constituent un problème croissant en Europe et présentent des conséquences économiques considérables. Une littérature scientifique convaincante, fondée sur la biomécanique, la modélisation mathématique et les mesures directes des changements physiologiques et des tissus mous, montre qu'un lien solide existe entre certains troubles musculo-squelettiques et des pratiques sur le lieu de travail.

Les facteurs de risque communs sur le lieu de travail comprennent les mauvaises postures, particulièrement en ce qui concerne les épaules et les poignets, l'exécution de mouvements répétitifs ou les emplois qui impliquent des applications de forces sur la main ou des vibrations dans les bras et les mains. Toutefois, d'autres facteurs tels qu'un environnement de travail froid, l'organisation du travail ou la perception qu'en ont les travailleurs peuvent également jouer un rôle. Les femmes semblent être surexposées à de tels facteurs de risque.

Buckle et Devereux demandent que de plus amples recherches soient effectuées dans plusieurs domaines et qu'une consultation soit organisée afin de pallier le manque de méthodes standard accessibles aux États membres pour traiter les troubles musculo-squelettiques. Ils insistent toutefois sur le fait que les connaissances scientifiques actuelles fournissent déjà suffisamment d'informations pour permettre d'identifier et de protéger les travailleurs les plus exposés.

Au niveau européen, ils préconisent une approche qui se fonde sur les principes déjà établis dans la législation européenne relative à l'évaluation des risques, à la surveillance médicale, à la formation et l'information du personnel, aux systèmes ergonomiques de travail et à la prévention de la fatigue.

En commentaire à la publication, le docteur Patrick Levy, conseiller médical du groupe Rhodia et président du groupe ad hoc chargé des troubles musculo-squelettiques du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail de la Commission européenne à Luxembourg, a déclaré: "Le rapport de l'Agence a fourni au groupe ad hoc d'excellents éléments de base pour le développement de sa réflexion sur ce qui constitue un problème d'envergure en matière de santé au travail. Son exhaustivité en fait un outil intéressant pour toute personne intéressée par le développement et la promotion de solutions préventives aux troubles musculo-squelettiques en Europe".

Le prochain rapport d'information de recherche de l'Agence traitera du stress au travail. Hans-Horst Konkolewsky, directeur de l'Agence, a déclaré: "Ces projets d'information de recherche représentent une partie importante du portefeuille de l'Agence. Notre objectif est de fournir des rapports détaillés et accessibles qui puissent aider les décideurs, aux niveaux européen et des États membres, à examiner et, au besoin, à développer de nouvelles stratégies préventives pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents en matière de santé et de sécurité au travail".

une rapport européen

À la demande de la Commission européenne, l'Agence a chargé des experts d'examiner les informations de recherche relatives aux troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs et du cou liés au travail. Le rapport qui en résulte, publié à la fin 1999, constitue une base de connaissances précieuse pour aborder les éventuelles actions dans ce domaine (*voir article de fond*).

### **BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ**

---

Cette année, les trois centres thématiques chargés des bonnes pratiques - troubles musculo-squelettiques, stress au travail et substances dangereuses – ont concentré leurs efforts sur la collecte de données.

En octobre, les deux centres thématiques chargés du stress au travail et de la recherche ont uni leurs forces pour organiser un atelier à Copenhague sur les bonnes pratiques et la recherche concernant le stress au travail. Un rapport est en cours de réalisation.

Pendant l'année, le groupe de réseau thématique chargé des bonnes pratiques a constitué un sous-groupe pour conseiller l'Agence sur la manière appropriée de donner des informations relatives au secteur de la construction sur son site Web, compte tenu de l'importance de cette activité pour la SST. Suite aux travaux du groupe, des pages supplémentaires ont été ajoutées au site Web proposant un accès rapide à des liens, en Europe et dans le reste du monde, pertinents pour ce secteur d'activité.

DIFFUSION DES CONNAISSANCES

## 3.

EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

—  
e  
n  
n  
a  
t  
r  
o  
p  
a  
r

Compte tenu que le portefeuille d'activités de l'Agence ne cesse de s'élargir, une communication efficace avec son public-cible devient primordiale. Une approche intégrée, comprenant des publications, le Web, des vidéos, des expositions, des relations avec la presse, des présentations et des séances d'information, constitue le fondement de la stratégie de communication de l'Agence.

En 1999, l'Agence a non seulement progressé grâce à toute une série d'initiatives en matière de communication mais a également pris certaines dispositions pour renforcer sa capacité dans ce domaine.

### SITE WEB DE L'AGENCE – UNE RESSOURCE EXCEPTIONNELLE

Le site Web de l'Agence a connu une évolution considérable en 1999 et a fait l'objet d'une campagne de lancement à l'échelle européenne au cours du dernier trimestre de cette année (*voir article de fond*).

Ce site, qui réunit en fait le site de l'Agence et quelques 15 sites nationaux gérés par les points focaux, propose désormais une ressource en ligne multilingue et multinationale extraordinaire pour les professionnels de la SST et le public concerné. En sus de donner un aperçu du rôle, des activités et des publications de l'Agence, une nouvelle structure de navigation permet aux visiteurs d'entrer directement en communication avec les informations nationales et européennes. La législation européenne est disponible dans toutes les langues officielles de la Communauté et le site est mis à jour quotidiennement. L'objectif est de fournir l'accès à un réservoir d'informations encyclopédiques relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Cette année, nous avons également accru le rôle d'Internet et des autres canaux de communication électronique dans la gestion journalière de nos activités. L'Agence et ses centres thématiques ont travaillé en étroite collaboration avec l'Internet Expert Institute au développement de nouvelles applications pour la publication de différents types d'informations en ligne. Des projets d'introduction de services Extranet pour le Conseil d'administration et les partenaires de réseau de l'Agence en 2000 sont désormais bien avancés.

## VOTRE LIEN AVEC LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL - <http://osha.eu.int>

Suite au lancement du nouveau site Web de l'Agence en octobre 1999, un simple clic suffit aux citoyens européens pour accéder à un flot d'informations en ligne relatives à la santé et la sécurité au travail.

Promouvant ce nouveau site lors d'une série d'événements de lancement à travers toute l'Europe, le directeur de l'Agence, Hans-Horst Konkolewsky n'a pas tari d'éloges sur le soutien que le projet a reçu du réseau de points focaux de l'Agence. "Le lancement de ce site Web est une étape majeure en faveur de la santé et de la sécurité au travail en Europe. Avec tous les États membres, nous avons créé une source d'information d'exception en matière de santé et de sécurité. Notre objectif est de sensibiliser l'Europe à la santé et à la sécurité et d'encourager et de soutenir les améliorations".

Alors que toute personne visitant le site ne s'en rendra probablement pas compte, <http://osha.eu.int> est en fait un réseau virtuel de plus de 15 sites Web gérés et mis à jour par l'Agence et ses points focaux. Parvenir à s'accorder sur une structure commune constituait déjà un événement majeur, mais mettre en œuvre le contenu en temps et en heure pour le lancement automnal résultait d'une véritable collaboration paneuropéenne.

Le site propose non seulement une présentation de l'Agence et de ses activités mais également des informations relatives à la législation, aux bonnes pratiques, à la recherche, aux statistiques, aux systèmes, aux actualités et événements et à la formation. En outre, des informations sur les normes et directives relatives à la santé et à la sécurité ainsi que sur des sujets spécifiques traités en tant que partie intégrante des projets d'information de l'Agence vont être ajoutées.

Une structure de navigation unique signifie que par un simple clic les visiteurs peuvent accéder aux informations européennes et nationales.

Tandis que le Web est en constante évolution, l'Agence a de nombreux projets d'amélioration et de développements ultérieurs. Le feedback initial des utilisateurs et le fait que plusieurs pays de l'AELE et candidats à l'adhésion aient exprimé le souhait de rejoindre ce projet prouvent que l'Agence a fait le bon choix.

## SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA SST

En tant qu'organisation relativement jeune, l'Agence a, en 1999, pris des mesures supplémentaires pour faire connaître le profil de l'Agence aux professionnels de la SST de la Communauté. Parmi ces mesures, citons la publication d'une série de communiqués ciblés ainsi que la garantie que l'Agence soit représentée aux principales conférences et expositions européennes sur la SST. Par exemple, le stand d'exposition de l'Agence au *A+A International Safety and Health Fair and Congress* à Düsseldorf, Allemagne, a suscité un intérêt particulier parmi les 50 000 visiteurs, tout comme un atelier spécial de l'Agence, organisé conjointement avec notre point focal allemand lors de ce même événement.

## APPROCHE DOUBLE DE LA PUBLICATION

En 1999, nous avons publié et diffusé deux exemplaires supplémentaires de notre Lettre de l'Agence et lancé notre magazine, avec un numéro spécial consacré à l'analyse des coûts et des bénéfices en matière de SST. Nous avons également publié le premier rapport de recherche d'une longue série, et

présenté un nouvel éventail de "fiches de renseignements", en 11 langues, traitant des activités spécifiques de l'Agence. En 2000, nous avons l'intention de poursuivre le développement de notre double approche de la publication, à la fois électronique et papier en prenant appui sur les résultats d'une enquête sur les besoins d'information des utilisateurs.

### MÉDIAS ET RELATIONS PUBLIQUES

L'Agence a continué à répondre à un nombre croissant de demandes d'information de la part des journalistes, des acteurs et experts de la prévention des risques, des entreprises, et du public. Cette année, nous avons en outre joué un rôle proactif, en collaboration avec notre réseau d'éditeurs nationaux, dans le développement de nos relations avec les médias, la publication de communiqués, l'organisation de conférences de presse et la promotion de la conférence de Bilbao.

Au nombre des demandes d'information figure aussi celle adressée par le point focal irlandais sur les ressources des États membres en matière d'inspection et de contrôle de la SST. Mobilisant son réseau, l'Agence a rassemblé les informations pertinentes et les a publiés dans sa lettre d'information en moins de quelques mois. De la même manière, suite à une demande du point focal néerlandais concernant les politiques nationales relatives à la prévention des lésions dues à des efforts répétés, un rapport devrait être publié au début de l'année 2000 sur ce thème.

En outre, l'Agence a développé, à la demande de la Commission, sur son site Web une rubrique d'information particulière sur les répercussions sur la santé et la sécurité du "bogue de l'an 2000".

### CIBLER UN PUBLIC PLUS LARGE

L'Agence a accueilli favorablement la décision de la Commission européenne visant à lui transférer la responsabilité de la conception et de l'organisation de la prochaine Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail prévue pour octobre 2000. L'Agence peut ainsi transmettre le message en matière de SST à un public encore plus large. La préparation de la Semaine a débuté en 1999, le Conseil d'administration ayant décidé que la campagne 2000 serait axée sur la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail, notamment les douleurs dorsales. Suite à une décision du Parlement européen allouant les crédits budgétaires supplémentaires à l'Agence pour ladite Semaine, un appel à propositions de projets a été publié. L'Agence travaillera en étroite collaboration avec les présidences portugaise et française ainsi qu'avec son propre réseau d'information afin de promouvoir les activités de la Semaine. Ces dernières devraient comprendre des séminaires, des ateliers ainsi que des compétitions pour promouvoir les meilleures pratiques de prévention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
REPRÉSENTATIVE DES

DE L'AGENCE – UNE ÉQUIPE  
ACTEURS CLÉS



**Réunissant tous les principaux partenaires de l'Agence, le Conseil d'administration définit les objectifs de l'Agence et prend les décisions relatives à la stratégie nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Le Bureau, qui comprend des représentants de chaque groupe d'intérêt, veille à la mise en œuvre de cette stratégie.**

Le Conseil d'administration se compose des partenaires clés du processus de décision dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail en Europe: 15 représentants des gouvernements des États membres, 15 représentants des organisations d'employeurs, 15 représentants des organisations d'employés et trois représentants de la Commission européenne. En 1999, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, en mars et en novembre. Le Bureau, qui se compose d'un membre et d'un observateur de chaque groupe d'intérêt ainsi que de deux représentants de la Commission et d'un représentant du gouvernement espagnol, assure une continuité entre les réunions du Conseil d'administration et s'est réuni quatre fois en 1999.

#### **UN ENGAGEMENT ACTIF**

Les séminaires précédant la réunion du Conseil d'administration se sont révélés efficaces en termes de garantie d'une communication sûre entre les membres du Conseil d'administration et les autres acteurs clés du réseau d'information de l'Agence, les points focaux nationaux. En mars, une discussion d'envergure "pré-Conseil d'administration" relative au développement du réseau de l'Agence a constitué une bonne base pour le réexamen de la stratégie générale de l'Agence par le Conseil d'administration, qui s'est traduit par la finalisation d'un nouveau document de stratégie en décembre 1999.

Cette année, les membres du Conseil d'administration ont également commencé à participer plus activement aux autres activités de l'Agence conformément à leur décision de 1998. Ils ont, par exemple, participé à l'évaluation des centres thématiques. En novembre, le Conseil d'administration

décidait que les quatre centres thématiques seraient reconduits pour une durée supplémentaire de 12 mois.

D'autres décisions prises en 1999 concernaient l'approbation du budget de l'Agence et le programme de travail 2000, l'accord devant être pris par l'Agence concernant l'organisation de la Semaine européenne de la santé et de la sécurité 2000 et le fait que l'Agence doive s'atteler au développement d'un nouveau système Extranet pour améliorer la communication entre l'Agence et son réseau.

En novembre, le Conseil d'administration a élu à sa présidence pour un mandat d'un an M. Richard Clifton, représentant du gouvernement britannique. M. Richard Clifton succède à M. Marcel Wilders, représentant des employés néerlandais.

#### LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2000

Le programme de travail 2000 approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion en novembre définit les projets de publication d'une série de rapports sur des thèmes allant de l'organisation de campagnes en matière de SST au lien entre la sécurité et la santé et l'employabilité, en passant par les problèmes de SST liés à la sous-traitance, l'approvisionnement et au marketing.

Parmi les nouveaux thèmes qui seront prioritaires en 2000, citons les travaux sur l'incidence socio-économique des troubles musculo-squelettiques liés au travail, les systèmes de gestion de la SST et le développement d'un système d'information lié aux bonnes pratiques pour le secteur des services de santé, le premier projet "sectoriel" de ce type entrepris par l'Agence. Un autre domaine d'activité important, en octobre, sera la "Semaine européenne 2000" (consacrée aux troubles musculo-squelettiques et aux douleurs dorsales) qui sera coordonnée par l'Agence. En novembre 2000, Bilbao accueillera l'événement de clôture au cours duquel un colloque et une cérémonie de remise de prix seront organisés.



**Les efforts de l'Agence au cours de ses premières années d'existence visant à développer des systèmes efficaces et effectifs de gestion financière, informatique et du personnel ont porté leurs fruits en 1999. L'Agence est désormais pleinement opérationnelle.**

#### **INFRASTRUCTURE ET SERVICES GÉNÉRAUX**

L'Agence est désormais bien établie dans ses bureaux à Gran Via, 33 à Bilbao. Cette année, plusieurs personnes ont été recrutées pour renforcer les capacités opérationnelles et de communication de l'Agence. En outre, l'Agence a réalisé les investissements nécessaires au niveau de l'infrastructure pour garantir des supports techniques appropriés nécessaires à ses activités.

Pour respecter les règles communautaires régissant l'attribution des marchés, la commission consultative des achats et des marchés de l'Agence s'est réunie à six occasions en 1999 pour examiner et s'exprimer sur tous les marchés engendrant des coûts supérieurs à 46 000 euros.

#### **GESTION FINANCIÈRE**

En 1999, l'Agence a continué d'améliorer son système de gestion et a mis à jour sa comptabilité générale en utilisant CUBIC comme grand livre général. Dans le cadre d'une action commune avec d'autres agences, l'Agence a installé et appliqué à l'essai un système informatisé intégré pour la gestion financière et budgétaire (SI2).

Après avoir examiné les états financiers de l'Agence pour 1998, la Cour des comptes a conclu que "les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 sont fiables et les opérations sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières".

Une proportion de 95 % du budget 1999 de l'Agence a été engagée, soit 6,68 millions d'euros. La Communauté européenne a octroyé une subvention de 6,5 millions d'euros, tandis que le gouvernement basque et la députation de Biscaye allouaient respectivement 20 millions ESP et 10 millions ESP pour la location des locaux de Bilbao. Le budget de l'Agence a été publié au Journal

officiel (JO L 309, du 3.12.1999) et sur le site Web de l'Agence. À la fin de cette année, un budget supplémentaire d'un peu plus de 0,9 millions d'euros a été approuvé principalement pour financer l'organisation de la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail 2000.

Un comité de la santé et de la sécurité a été élu pour veiller à la mise en œuvre d'un plan d'action préventif. En outre, comme le prévoit le programme de développement du personnel de l'Agence, une formation a été organisée au sein de l'entreprise pour l'ensemble des effectifs, principalement dans le domaine des langues, de l'informatique, de la gestion de projet et du système SI2.

Suite aux recommandations de l'Ombudsman européen et de la Commission européenne, l'Agence a également adopté une décision concernant "les modalités et les conditions des enquêtes internes relatives à la prévention de la fraude" et une décision concernant "le code de conduite du comportement administratif exemplaire".

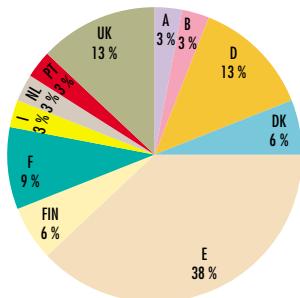
<b>Titre</b>	<b>Montant (euros)</b>
I. Personnel	2 600 000
II. Immeubles et équipement	980 202
III. Dépenses opérationnelles	4 045 025
<b>TOTAL</b>	<b>7 625 227</b>

#### GESTION DU PERSONNEL

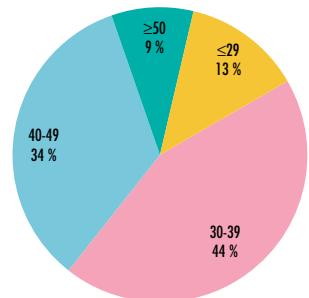
En 1999, l'Agence a terminé ses diverses procédures de sélection pour le recrutement de nouveaux agents temporaires et locaux, conformément aux règles et pratiques des institutions de l'Union européenne. Par conséquent, la structure du personnel a évolué et, à la fin de l'année, le tableau des effectifs s'établissait comme suit:

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>
Agents temporaires	22 (10 A, 8 B, 4 C)
Experts nationaux détachés	1
Agents locaux	9
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

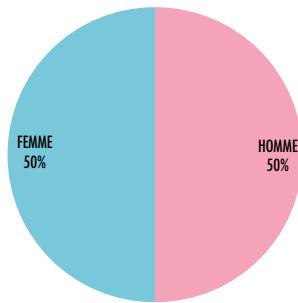
Nationalité	Nombre
A	1
B	1
D	4
DK	2
E	12
FIN	2
F	3
I	1
NL	1
P	1
UK	4
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>



Âge	Nombre
≤29	4
30-39	14
40-49	11
≥50	3
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>



Sexe	Nombre
Hommes	16
Femmes	16
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>



## SYSTÈME DE GESTION DES TI

L'infrastructure des TI et des communications s'est vue améliorée grâce à l'installation de nouveaux liens télématiques avec la Commission européenne (Europateam, SI2). Une activité considérable a également été développée au niveau des supports informatiques pour les bases de données Oracle (Adonis, mise à jour de SI2) et des opérations de l'Agence sur Internet. Un plan d'urgence "an 2000" a également été mis en œuvre cette année pour garantir le fonctionnement des systèmes d'information de l'Agence.

RAPPORT  
ANNUEL

1999



ANNEXES

## LISTE DES MEMBRES DU

## ANNEXE 1.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1999

Le Conseil d'administration de l'Agence se compose de 15 représentants du gouvernement, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs de chaque État membre ainsi que de trois représentants de la Commission européenne. De plus, quatre observateurs sont invités – deux observateurs de la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, un observateur de l'ETUC et un observateur de l'UNICE.

**GOUVERNEMENTS**

Pays	Membre	Suppléant
Autriche	M. R. Finding	M. G. Poinstingl
Belgique	M. M. Heselmans	M. J.-M. de Coninck
Danemark	M. J. Andersen <i>En attente d'un nouveau nom</i>	Mme H. Ratsach
Finlande	M. M. Hurmalainen	M. J. Kallio
France	M. M. Boisnel	Mme J. Guigen
Allemagne	M. A. Horst	Dr K.-H. Grütte
Grèce	Mme. A. Kafetzopoulou	Mme. M. Pissimissi
Irlande	M. T. Walsh	Dr S. Wood
Italie	Mme M.T. Ferraro	Mme G. Rocca
Luxembourg	M. P. Weber	Mme M. Fisch
Portugal	M. J.P. Sousa	M. E.R. Leandro

Espagne	M. F.J. González Fernández <i>En attente d'un nouveau nom</i>	M. R. Martínez de la Gándara
Suède	Mme H. Nilsson <i>En attente d'un nouveau nom</i>	M. B. Barrefelt
Pays-Bas	M. R. Laterveer	M. H. Middelplaats
Royaume-Uni	M. R. Clifton <i>(Président de nov. 1999 à nov. 2000)</i>	M. A.J. Lord

**EMPLOYEURS**

Pays	Membre	Suppléant
Autriche	Mme C. Schweng	M. H. Brauner
Belgique	M. A. Pelegrin	M. K. de Meester
Danemark	M. T. Jepsen <i>Vice-président</i>	M. T. P. Nielsen
Finlande	M. J. Ahtela	M. J. Forss
France	Dr P. Thillaud	Dr P. Levy
Allemagne	M. A. Gunkel	M. K.C. Scheel
Grèce	M. E. Tsamoussopoulos	M. E. Zimalis
Irlande	M. T. Briscoe	M. K. Enright
Italie	M. F. Giusti	M. M. Fregoso
Luxembourg	M. M. Sauber	Dr F. Metzler
Portugal	M. M.M. Pena Costa	M. J.L. Barroso
Espagne	M. F. Muñoz Múgica	M. F. Manzano Sanz
Suède	M. H. Frostling	M. A. Lind
Pays-Bas	Mme C.C. Frenkel	M. J.J.H. Koning
Royaume-Uni	Dr J. Asherson	Dr D. White

## TRAVAILLEURS

Pays	Membre	Suppléant
Autriche	M. A. Heider	Mme R. Czeskleba
Belgique	Mme C. Cyprès	M. H. Fonck
Danemark	M. J.T. Rasmussen	M. J. Poulsen
Finlande	Mme R. Perimäki-Dietrich	Mme R. Työläjärvi
France	M. M. Sedes	M. M. Martin
Allemagne	M. M. Angermaier	M. R. Konstanty
Grèce	M. D. Politis	M. S. Drivas
Irlande	M. F. Whelan	M. S. Cronin
Italie	M. C. Stanzani	Mme L. Benedettini
Luxembourg	M. A. Giardin	M. M. Goerend
Portugal	M. L.F. Do Nascimento Lopes	M. J. Dionisio
Espagne	Mme M. Díaz	M. A. Carcoba
Suède	M. B. Tengberg	Mme M. Breidensjö
Pays-Bas	M. M. Wilders <i>(Président de nov. 1998 à nov. 1999)</i>	En attente d'un nouveau nom
Royaume-Uni	Ms. A. Gibson	Mr. O. Tudor

## COMMISSION EUROPÉENNE

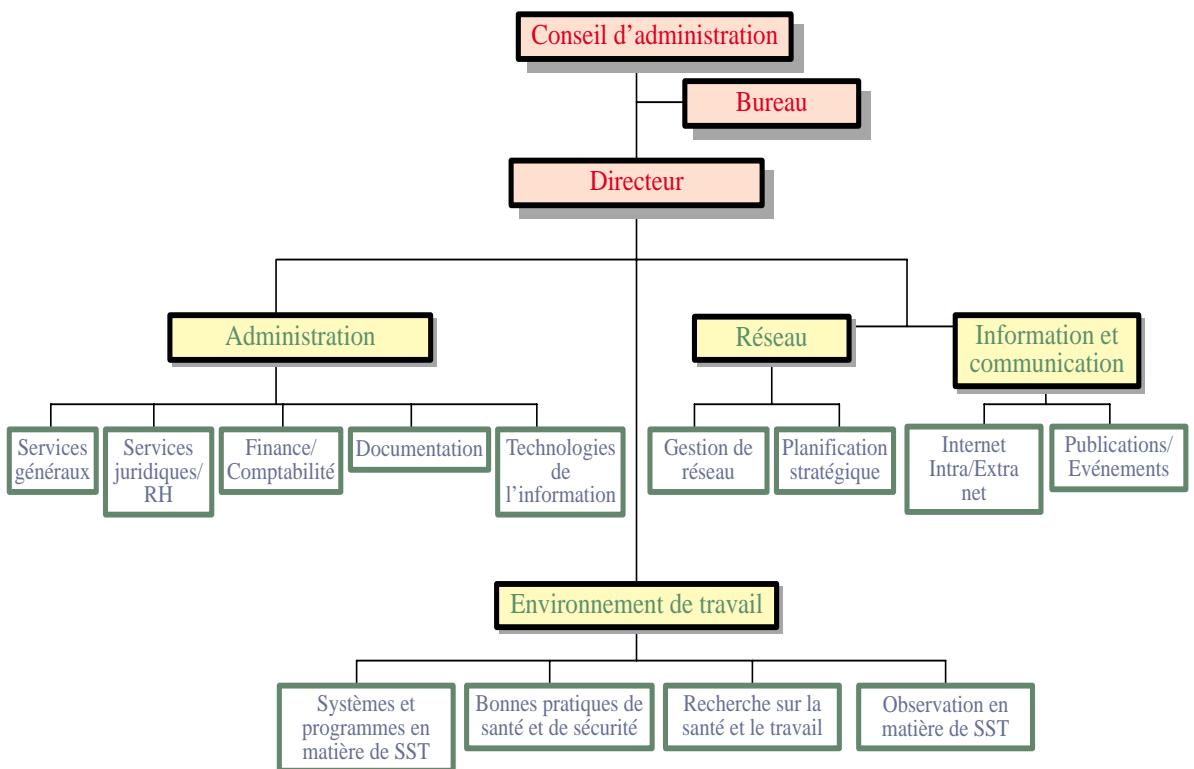
Membre	Suppléant
M. A. Larsson <i>Directeur général, DG Emploi et affaires sociales</i>	Dr W.J. Hunter <i>Directeur, DG Santé et protection des consommateurs</i>
Mr. M. Oostens <i>DG Emploi et affaires sociales</i>	M. J. P. Van Gheluwe <i>DG Entreprises</i>
Mr. J. R. Biosca de Sagastuy <i>DG Emploi et affaires sociales Vice-président</i>	Dr E. Rother <i>DG Emploi et affaires sociales</i>

## OBSERVERS/OBSERVATEURS

Membre	Suppléant
Dr C. Purkiss <i>En attente d'un nouveau nom</i> <i>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail</i>	M. E. Verborgh
Mme M. Valkonen <i>Présidente, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail</i>	
M. O. Richard <i>UNICE</i>	Mme V. Corman <i>CNPF</i>
M. E. Carlslund <i>ETUC</i> <i>(Remplacé par M. M. Sapir, TBS, en novembre 1999)</i>	

## ANNEXE 2.

### ORGANIGRAMME DE L'AGENCE EUROPÉENNE





#### DIRECTION

M.Hans-Horst KONKOLEWSKY (DK), Directeur

Mme Irune ZABALA (ES), Secrétaire

#### UNITÉ DU SECRÉTARIAT DE DIRECTION

M. Finn Sheye (DK), Responsable de réseau.

Mme Françoise Murillo (F), Responsable de réseau.

M. William Cockburn (UK), Assistant responsable de réseau.

Mme Estibaliz Martinez (ES), Secrétaire.

Mme Dagmar Radler (D), Secrétaire.

#### UNITÉ INFORMATION ET COMMUNICATION

M. Andrew Smith (UK), Responsable de programme.

M. Alun Jones (UK), Responsable de l'information.

Mme Paola Piccarolo (IT), Assistant responsable de l'information.

M. Teuvo Uusitalo (FI), Assistant responsable Internet.

Mme Lila Adib (F), Assistant responsable Intranet et Extranet.

M. Antoine Sierra (F), Assistant publications et budget.

Mme Maria José Urquidi (ES), Secrétaire.

**UNITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL**

M. Ulrich Riese (D), Responsable de programme.  
M. Markku Aaltonen (FI), Responsable de projet.  
M. Martin den Held (NL), Responsable de projet.  
Mme Christa Sedlatschek (A), Responsable de projet.  
Mme Anette Rückert (D), Responsable de projet.  
M. Tim Tregenza (UK), Responsable de projet.  
Mme Sarah Copsey (UK), Assistant responsable de projet.  
M. Ingemar Sternerup (S), Assistant responsable de projet.  
M. Jens Engelhardt (D), Assistant budget.  
Mme Monica Vega (ES), Secrétaire.  
Mme Usua Uribe (ES), Secrétaire.

**UNITÉ ADMINISTRATIVE**

M. Joan M. Pijuan (ES), Responsable gestion des ressources.  
M. Raúl Fresneña (ES), Assistant responsable des technologies de l'information.  
Mme Elena Ortega (ES), Assistante responsable budget.  
M. Paul Cladas (B), Comptable.  
M. Artur Cardoso Ferreira (P), Assistant comptable  
Mme Mari Carmen de la Cruz (ES), Assistante administrative.  
M. Roberto Gonzalez (ES), Assistant Technologies de l'information.  
Mme Ana Dominguez (ES), Documentaliste.  
Mme Estibaliz Vidart (ES), Secrétaire.



# ANNEXE 4.

## CENTRES THÉMATIQUES

Le règlement de l'Agence définit les centres thématiques comme étant des institutions en mesure de coopérer avec l'Agence en ce qui concerne certains thèmes d'intérêt particulier et, partant, d'agir en tant que centre thématique du réseau. Ces institutions sont désignées par le Conseil d'administration, selon un processus de sélection par concours, pour une durée limitée. Un centre thématique est un consortium d'institutions et/ou d'organisations spécialisées, se composant d'une organisation pilote et de plusieurs organisations associées issues de différents États membres, instituées pour exécuter, au nom de l'Agence et de son réseau, des tâches spécifiques de son programme de travail. Actuellement, quatre centres thématiques ont été désignés par le Conseil d'administration : l'un d'entre eux est chargé des activités de l'Agence sur le thème général de la «recherche sur la santé et le travail» et les trois autres sont chargés de thèmes spécifiques dans le cadre du programme «bonnes pratiques de santé et de sécurité».

CENTRE THÉMATIQUE  
RECHERCHE :

CHARGÉ DE LA  
TRAVAIL ET SANTÉ



---

**ORGANISATION PILOTE:**

---

**NATIONAL RESEARCH AND SAFETY INSTITUTE**

(*Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS*)

*Avenue de Bourgogne – B.P. 27*

*F-54501 Vandoeuvre Cedex*

*FRANCE*

---

**PARTENAIRES:**

*TNO Work and Employment*

(*TNO Arbeid*)

*Polarisavenue 151*

*Postbus 718*

*NL-2130 AS Hoofddorp*

*PAYS-BAS*

---

**NATIONAL INSTITUTE FOR WORKING LIFE (NIWL)**

(*Arbetslivsinstitutet*)

*Warfvinges väg 25*

*S-112 79 Stockholm*

*SUÈDE*

---

**FINNISH INSTITUTE OF OCCUPATIONAL HEALTH (FIOH)**

(*Työterveyslaitos*)

*Topeliuksenkatu 41 a A*

*FIN-00250 Helsinki*

*FINLANDE*

---

**HEALTH AND SAFETY LABORATORY (HSL)**

*Broad Lane  
S3 7HQ Sheffield  
ROYAUME-UNI*

---

**NATIONAL INSTITUTE OF OCCUPATIONAL HEALTH (NIOH)**

*(Arbejdsmiljøinstituttet - AMI)  
Lersø Parkallé 105  
DK-2100 København  
DANEMARK*

---

**INSTITUT POUR LA PRÉVENTION, LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL (PREVENT)**

*Rue Gachard 88 - Bte. 4  
B-1050 Bruxelles  
BELGIQUE*

---

**FEDERAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH**

*(Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin - BAuA)  
Friedrich-Henkel-Weg 1-25  
D-44149 Dortmund  
ALLEMAGNE*

---

**BERUFGENOSSENSCHAFTLICHES INSTITUT FÜR ARBEITSSICHERHEIT (BIA)**

*Alte Heerstrasse 111  
D-53757 Sankt Augustin  
ALLEMAGNE*

---

**NATIONAL INSTITUTE OF SAFETY AND HYGIENE AT WORK**

*(Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo – INSHT)  
Torrelaguna 73  
E-28027 Madrid  
ESPAGNE*

---

CENTRE THÉMATIQUE CHARGÉ  
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE  
LIEU DE TRAVAIL :



DE LA BONNE PRATIQUE  
SÉCURITÉ AU NIVEAU DU  
STRESS AU TRAVAIL

---

**ORGANISATION PILOTE:**

---

**INSTITUTE OF WORK, HEALTH AND ORGANISATIONS (I-WHO)**  
*University of Nottingham Business School  
Jubilee Campus, Wollaton Road  
Nottingham NG8 1BB  
ROYAUME-UNI*

---

**PARTENAIRES:**

---

**FINNISH INSTITUTE OF OCCUPATIONAL HEALTH (FIOH)**  
*(Työterveyslaitos)  
Topeliuksenkatu 41 a  
FIN-00250 Helsinki  
FINLANDE*

---

**FEDERAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH**  
*(Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin - BAuA)  
Friedrich-Henkel-Weg 1-25  
D-44149 Dortmund  
ALLEMAGNE*

---

CENTRE THÉMATIQUE CHARGÉ  
EN MATIÈRE DE SANTÉ  
DU LIEU DE TRAVAIL :

DE LA BONNE PRATIQUE  
ET DE SÉCURITÉ AU NIVEAU  
TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

- e n n a t o r p a r r a

---

**ORGANISATION PILOTE:**

---

**ROBENS CENTRE FOR HEALTH ERGONOMICS**

**EUROPEAN INSTITUTE FOR HEALTH AND MEDICAL SCIENCES**

*University of Surrey  
Guildford, Surrey, GU2 5XH  
ROYAUME-UNI*

---

**PARTENAIRES:**

---

**FINNISH INSTITUTE OF OCCUPATIONAL HEALTH (FIOH)**

*(Työterveyslaitos)  
Topeliuksenkatu 41 a A  
FIN-00250 Helsinki  
FINLANDE*

---

**TNO WORK AND EMPLOYMENT**

*(TNO Arbeid)  
Polarisavenue 151  
Postbus 718  
NL-2130 AS Hoofddorp  
PAYS-BAS*

---

**THE INSTITUTION OF OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH (IOSH)**

*The Grange, Highfield Drive, Wigston,  
Leicestershire, LE18 1NN  
ROYAUME-UNI*

---

CENTRE THÉMATIQUE CHARGÉ  
EN MATIÈRE DE SANTÉ  
DU LIEU DE TRAVAIL :

DE LA BONNE PRATIQUE  
ET DE SÉCURITÉ AU NIVEAU  
SUBSTANCES DANGEREUSES



**ORGANISATION PILOTE:**

**FINNISH INSTITUTE OF OCCUPATIONAL HEALTH (FIOH)**  
(*Työterveyslaitos*)  
*Topeliuksenkatu 41 a A*  
*FIN-00250 Helsinki*  
*FINLANDE*

**PARTENAIRES:**

**TNO NUTRITION AND FOOD RESEARCH INSTITUTE**  
*Postbus 360*  
*NL-3700 AJ Zeist*  
*PAYS-BAS*

**FRAUNHOFER INSTITUTE FOR TOXICOLOGY AND AEROSOL RESEARCH**  
*Nikolai-Fuchs-Strasse, 1*  
*D-30625 Hannover*  
*ALLEMAGNE*

**NATIONAL INSTITUTE FOR WORKING LIFE (NIWL)**  
(*Arbetslivsinstitutet*)  
*Ekelundsvägen 16*  
*S-171 84 Solna*  
*SUÈDE*

**COOPERATION CENTRE HAMBURG**  
(*Kooperationsstelle Hamburg*)  
*Besenbinderhof 60*  
*D-20097 Hamburg*  
*ALLEMAGNE*

APÉRÇU DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU DES POINTS FOCaux

ANNEXE 5.

États membres	Partenaires du réseau	Partenaires sociaux en réseau	Réunions du réseau
Autriche	12	2	4
Belgique	15	4	5
Danemark	22	11	4
Finlande	20	8	6
France	18	9	7
Allemagne	8	2	4
Grèce	13	1	20
Irlande	15	8	1
Italie	76	23	4
Luxembourg	8	5	3
Pays-Bas	16	3	2
Portugal	35	5	2
Espagne	35	6	0
Suède	14	7	5
Royaume-Uni	58	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>98</b>	<b>68</b>



LISTE DES  
CONFÉRENCES

ANNEXE  
6.

1. Futuro del Prevencionista en Riesgos Laborales. Valencia, (Espagne), 24 février 1999
2. Master en Integración Europea. Université du Pays basque. Bilbao, (Espagne), 10 mars 1999
3. Occupational Health and Safety Management Systems. Dortmund, (Allemagne), 18-19 mars 1999
4. Necesidades Formativas de la Empresa en Materia de Prevención de Riesgos Laborales. Vitoria, (Espagne), 25 mars 1999
5. Trades Union Congress (TUC) Annual Safety Convention. London, (Royaume-Uni), 8 avril 1999
6. XVth World Congress on Occupational Safety and Health. Sao Paulo, (Brésil), 12-16 avril 1999
7. XI Congreso Nacional de Salud Laboral en la Administración Pública. Bilbao, (Espagne), 28-30 avril 1999
8. International Conference on Computer-Aided Ergonomics and Safety – CAES'99-. Barcelona, (Espagne), 19-21 mai 1999
9. Workplace Health Promotion Network Meeting. Bonn, (Allemagne), 28-30 mai 1999
10. Advisory Council meeting of the International Social Security Association (ISSA). Luxembourg, 1<sup>er</sup> juin 1999
11. European Conference on “The Future of Working Conditions”. Dortmund, 8-9 juin 1999
12. Réunion du comité économique et des affaires sociales des Communautés européennes. Bruxelles, 15 juin 1999
13. Colloque sur les troubles musculo-squelettiques du membre supérieur – INRS. Paris, 22 juin 1999
14. European Council on Health & Safety. Francfort, 23-24 juin 1999
15. Jornadas sobre Prevención de Riesgos Laborales. Córdoba, (Espagne), 25-26 juin 1999
16. Third European Summer School on Public Health. (Luxembourg), 29 juin 1999

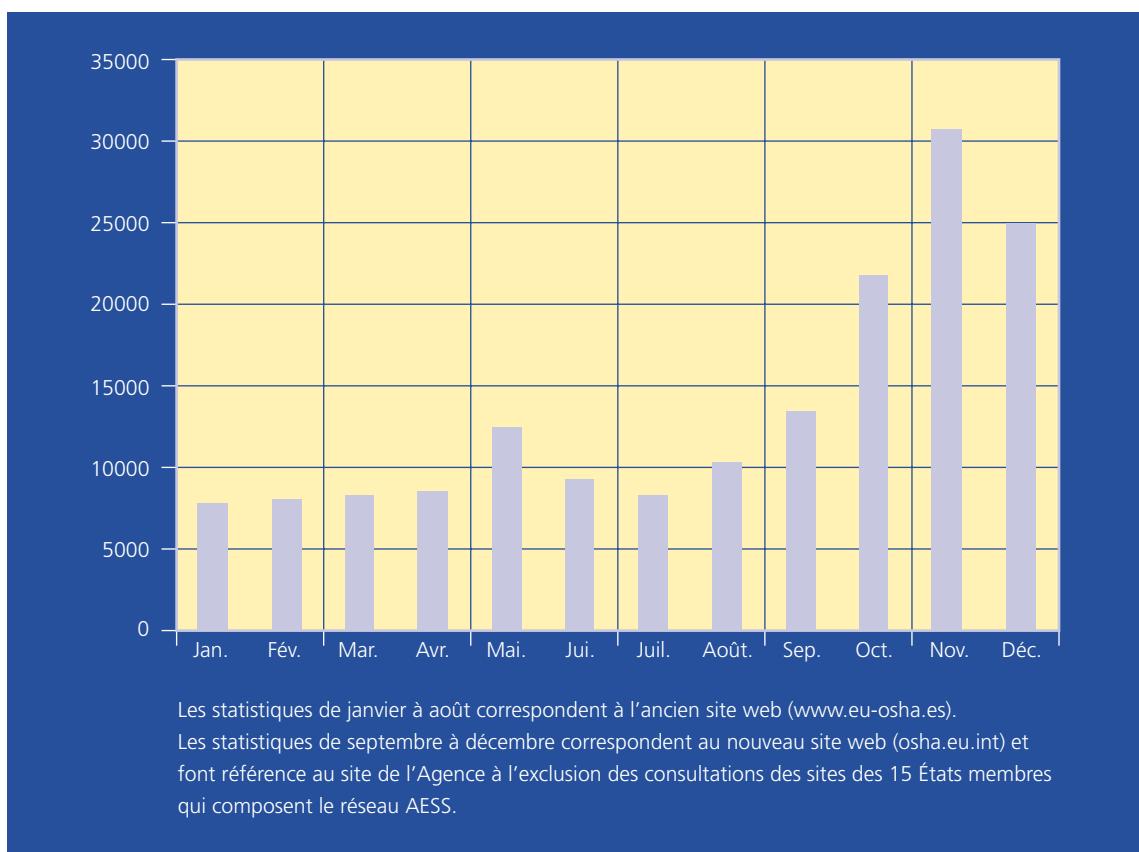
17. Closing Conference – Exhibition ECSC Social Research. (Luxembourg), 5-8 juillet 1999
18. Congress-Exhibition “Interocupació99”. Barcelona, (Espagne), 8-11 juillet 1999
19. Safety’99. Helsinki, 15-17 septembre 1999
20. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Finlande (Helsinki), 16 septembre 1999
21. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Italie (Modena), 23 septembre 1999
22. I National Convention for OSH Responsibles. Modène, 23-24 septembre 1999
23. Conférence européenne sur la sécurité, la santé et l’employabilité. Bilbao, 27-29 septembre 1999
24. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Grèce (Athènes), 30 septembre 1999
25. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Suède (Stockholm), 8 octobre 1999
26. 100. Fachtagungen des Arbeitskreises Sicherheitstechnik. Vienne, 6-7 octobre 1999
27. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Espagne (Madrid), 13 octobre 1999
28. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence Pays-Bas (Den Haag), 14 octobre 1999
29. International Symposium “Labour inspection in the face of new social and economic challenges in Europe”. Varsovie, 20-21 octobre 1999
30. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence à Luxembourg, 28 octobre 1999
31. Congress A+A99 – Sicherheit + Gesundheit bei der Arbeit. Dusseldorf, 2-5 novembre 1999
32. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Allemagne, Düsseldorf, 5 novembre 1999
33. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence au Danemark (Copenhague), 8 novembre 1999
34. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Irlande (Dublin), 11 novembre 1999
35. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Belgique (Bruxelles), 17 novembre 1999
36. Cinquième réunion annuelle du réseau de la mer Baltique, Berlin, 18-19 novembre 1999
37. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence au Royaume-Uni (Londres), 19 novembre 1999
38. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence au Portugal (Lisbonne), 26 novembre 1999
39. Comité des affaires sociales et de l’emploi du Parlement européen. Bruxelles, 29 novembre 1999
40. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en Autriche (Vienne), 30 novembre 1999
41. 1<sup>er</sup> Congrès européen sur les drogues et la prévention des problèmes de santé liés au travail. Madrid, 1-3 décembre 1999
42. Inauguration du lancement du nouveau site Web de l’Agence en France (Dijon), 9 décembre 1999

## ANNEXE 7.

### UTILISATION DU SITE D'INFORMATION

### WEB ET DEMANDES REÇUES EN 1999

#### NOMBRE MENSUEL DE CONSULTATIONS (<http://osha.eu.int>)



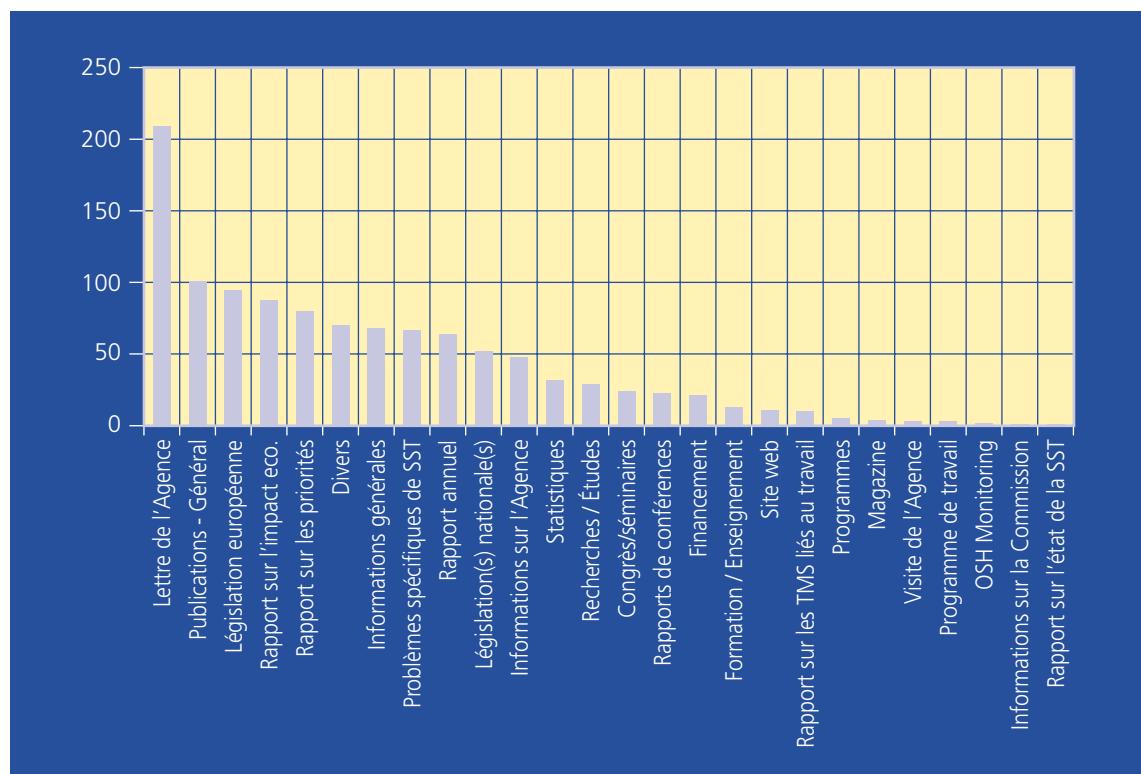
1

9

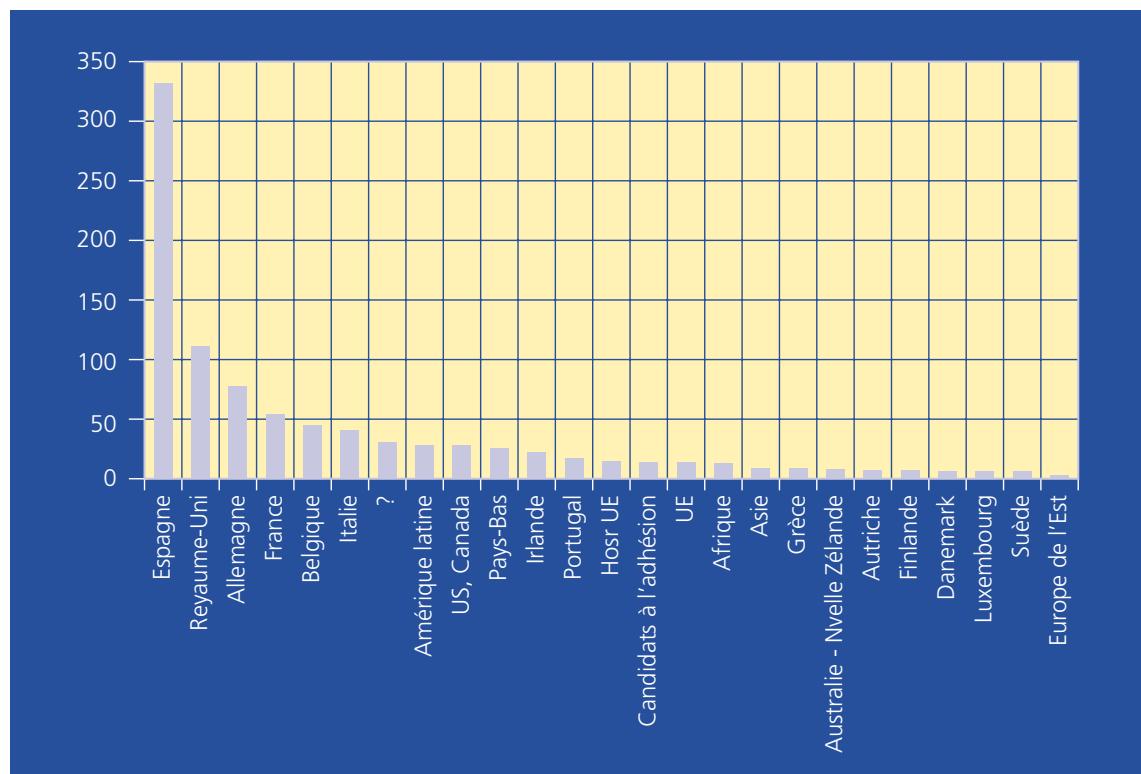
9

9

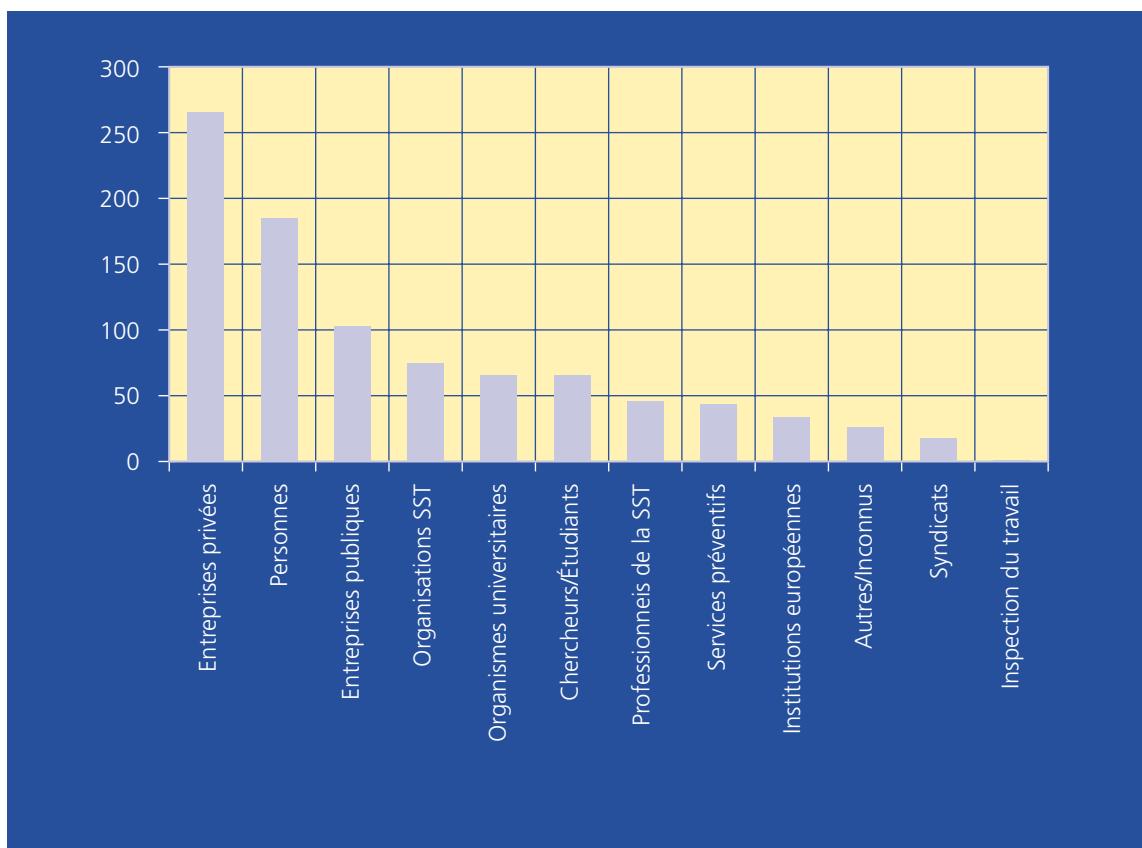
## DEMANDES D'INFORMATION REÇUES (PAR SUJET)



## DEMANDES D'INFORMATION REÇUES (PAR PAYS)



## DEMANDES D'INFORMATION REÇUES (PAR AUTEUR)



## PUBLICATIONS

ANNEXE  
8.

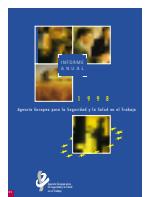
## DE L'AGENCE

— e n n a t o p a r

*Outre le site Web <http://osha.eu.int> qui constitue son principal support de communication, l'Agence produit également une série de rapports, lettres d'information, bulletins d'information et magazines. Toutes ces publications sont disponibles en ligne sur le site Web de l'Agence (<http://agency.osha.eu.int/publications/>). Une version imprimée est également disponible, en nombre limité, auprès de l'Office des publications des Communautés européennes EUR-OP, à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int>), ou auprès de ses agents commerciaux dont la liste se trouve au dos de cette publication (<http://eur-op.eu.int/general/en/s-ad.htm>).*

**PUBLICATIONS DE L'AGENCE****Actualités de l'Agence**

La lettre d'information de l'Agence pour la santé et la sécurité au travail contient des informations sur les activités de l'Agence elle-même mais aussi sur les activités de l'Union européenne, des États membres et d'organisations internationales actives dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Publiée jusqu'à 4 fois par an, elle compte 16 à 20 pages de format A4. La Lettre est disponible dans les 11 langues officielles de l'Union européenne sur le site Web de l'Agence et en version imprimée en anglais, français, allemand et espagnol. N° de catalogue AS-AA-00-005 (EN-ES-FR-DE)-C.

**Rapport annuel**

Le rapport annuel consiste en un résumé des activités réalisées par l'Agence européenne publié pour la première fois en 1996; des copies de ce rapport et des suivants sont disponibles sur le site Web de l'Agence et en version imprimée en anglais, français, allemand et espagnol. Le rapport 1999 a été traduit dans les 11

langues officielles de l'Union européenne. Numéros de catalogue: AS-05-97-656(EN-ES-FR-DE)-C (1996), AS-15-98-003-(ES-DE-EN-FR)-C (1997), AS-22-99-434(EN-DE-FR-ES)-C (1998), TE-29-00-141(EN,ES,DE,FR)-C (1999).

### Programme de travail annuel

L'Agence publie depuis 1996 un programme de travail annuel présentant les activités prévues avec des versions résumées en annexe du rapport annuel; en outre, depuis 1998, ces rapports sont disponibles dans leur intégralité sur le site Web de l'Agence. Le programme de travail pour l'année 2000 est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Web de l'Agence (page d'accueil) et en annexe de ce rapport.



### Brochure et vidéo de l'Agence

La brochure de l'Agence contient une présentation succincte des principales activités de l'Agence européenne, 8 p., A4 (disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne). En outre, en 1999 l'Agence a également réalisé une courte vidéo intitulée «Votre lien avec la santé et la sécurité au travail» qui développe le thème de ses activités d'information et présente son réseau exclusif de sites Web relatifs à la santé et la sécurité au travail.



### Le magazine de l'Agence

Le premier numéro du nouveau magazine semestriel de l'Agence comporte une étude approfondie des techniques d'évaluation économique dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Le magazine se penche sur le rôle et les limites des techniques **d'analyse des coûts et des bénéfices** et comporte des contributions de syndicats, d'associations d'employeurs, d'organismes gouvernementaux et d'autres experts. Le magazine peut être obtenu en ligne et en version imprimée. Numéro de catalogue: AS-25-99-617-(EN-FR-DE-ES)-C



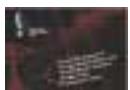
Le numéro 2 se concentre sur le thème de la **mutation du monde du travail** et ses conséquences sur la santé et la sécurité des travailleurs. À travers une série d'articles, des experts issus des milieux universitaire et industriel, des membres de syndicats et d'autres intervenants présentent leur point de vue sur les situations professionnelles nouvelles et émergeantes et les risques et les défis qui en découlent. Disponible en ligne et en version imprimée. Numéro de catalogue: TE-AA-00-002-EN-C

## RAPPORTS ET BULLETINS D'INFORMATION



### Rapport sur les priorités et stratégies des politiques de santé et de sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne

Ce rapport fournit un aperçu complet des priorités et stratégies principales des États membres dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. 75 p., format A4. Numéro de catalogue : AS-09-97-470-(ES-DE-EL-EN-FR-IT-NL-PT)-C



### **Rapport sur l'impact économique de la santé et la sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne**

Ce rapport présente les résultats du second principal projet d'information de l'Agence. Il fournit un aperçu de l'influence des aspects économiques sur la formulation des politiques de santé et de sécurité au travail dans l'Union européenne. (68 p., format A4, ISBN 92-828-2634-1). Numéro de catalogue : AS-11-97-689-(ES-DE-EL-EN-FR-IT-NL-PT-FI-SV)-C



### **Rapport sur les lésions dues à des efforts répétés dans les États membres de l'Union européenne : Résultats d'un rapport sur les demandes d'information**

Ce bref rapport s'appuie sur les résultats d'un questionnaire d'enquête distribué au cours de l'année 1999. Cette enquête a été réalisée sur la demande du ministère néerlandais des affaires sociales et de l'emploi qui désirait s'informer de la façon dont les différents pays de l'Union européenne définissent et mesurent le problème des lésions dues à des efforts répétés et des types de mesures et actions entreprises pour y remédier. 32 p., format A4, (disponible en anglais). Numéro de catalogue : AS-24-99-704-EN-C

—  
e  
n  
c  
n  
a

t  
r  
o  
p  
p  
a  
r



### **Rapport sur les troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs**

Réalisé à la demande de la Commission européenne, ce rapport réunit des connaissances provenant d'un vaste éventail de sources d'information. Parmi celles-ci, citons les articles scientifiques contemporains, les points de vue d'un panel international d'experts scientifiques, la pratique courante, les représentants d'employeurs et d'employés ainsi qu'un certain nombre d'autorités officielles des États membres. 114 p., format A5, (disponible en anglais). Numéro de catalogue : AS-24-99-712-EN-C

—  
r  
o  
p  
p  
a  
r



### **Rapport sur les futurs besoins et priorités de recherche en matière de santé et de sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne**

Sur la base des informations recueillies dans les États membres, ce rapport résume les points de vue et les politiques relatifs aux thèmes de recherche les plus importants en matière de santé et de sécurité au travail au niveau européen. Les questions d'ordre psychosocial (notamment le stress), l'ergonomie (en particulier les travaux physiques) et les facteurs de risque d'origine chimique (en particulier les agents cancérogènes et produits de substitution) constituent les priorités principales pour les futurs travaux de recherche. 56 p., format A5, (disponible en anglais). Numéro de catalogue : TE-27-00-952-EN-C



### **Rapport sur la recherche en matière de stress lié au travail**

Commandé par l'Agence, ce rapport passe en revue les différents types de stress en général et dans l'environnement professionnel en particulier; il présente également les effets du stress sur des travailleurs individuels et sur la santé et les attitudes professionnelles collectives, fournissant ainsi un «contexte professionnel» de gestion du stress. 169 p., format A5, (disponible en anglais). Numéro de catalogue : TE-28-00-882-EN-C

### Bulletins d'information de l'Agence européenne

En 1999, l'Agence a lancé une nouvelle série de bulletins d'information qui offrent des renseignements précis sur ses diverses activités. Ces bulletins sont disponibles dans les 11 langues officielles de l'Union européenne:

- Bulletin 1 (Informations sur l'AESS),
- Bulletin 2 (Site Web de l'AESS),
- Bulletin 3 (Troubles musculo-squelettiques liés au travail en Europe),
- Bulletin 4 (Prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail),
- Bulletin 5 (Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs liés au travail : résumé du rapport de l'Agence)



### COMpte rendu des conférences



#### Bonne sécurité et santé - une bonne affaire pour l'Europe

Publication des discours prononcés lors de la première conférence de l'Agence le 15 septembre 1997, (50 p., versions originales et texte intégral en anglais).



#### Le monde du travail en mutation

Publication des discours prononcés lors de la deuxième conférence de l'Agence le 19/21 octobre 1998, (144 p., versions originales et texte intégral en anglais). Numéro de catalogue : AS-23-99-580-EN-C



#### Sécurité, santé et employabilité

Publication des discours prononcés lors de la troisième conférence de l'Agence du 27 au 29 septembre 1999, (112 p., versions originales et texte intégral en anglais).

Numéro de catalogue : TE-27-00-823-EN-C

## SUPPORT DE CAMPAGNE



### Lancement du site Web de l'Agence

Basée sur le slogan «Votre lien avec la santé et la sécurité au travail», une gamme de produits promotionnels a été lancée, allant des bulletins d'information et d'une vidéo à des tapis de souris et des balles anti-stress, dans le but de renforcer la sensibilisation du public au réseau de sites Web de l'Agence inauguré en septembre 1999.



### Semaine européenne 2000 de la santé et la sécurité au travail

L'Agence a réalisé un kit d'information comprenant des affiches, des brochures, des bulletins d'information et des cartes postales, destiné à promouvoir la Semaine européenne 2000 de la santé et la sécurité au travail et son thème principal: la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail.

—  
e  
u  
n  
a  
t  
r  
o  
p  
a  
r



ANNEXE 9.  
COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 1999

Rapport relatif à l'importance économique des mesures dans le domaine de la santé et de la sécurité

(Bruxelles, 22 mars 1999)

**Le bogue de L'An 2000 et la santé et la sécurité au travail**

(Bilbao, 14 avril 1999)

**Increased employability of Europe's workforce through safe and healthy working conditions**

(Bilbao, 23 septembre 1999 - *Ce titre n'est disponible qu'en EN et ES*)

**L'Union ne peut plus longtemps admettre l'exclusion des travailleurs vieillissants et de ceux qui souffrent d'une mauvaise santé due au travail, de la population active européenne**

(Bilbao, 29 septembre 1999)

**L'Agence européenne élit un nouveau président pour son Conseil d'administration et souligne les priorités pour le prochain millénaire**

(Bilbao, 24 novembre 1999).



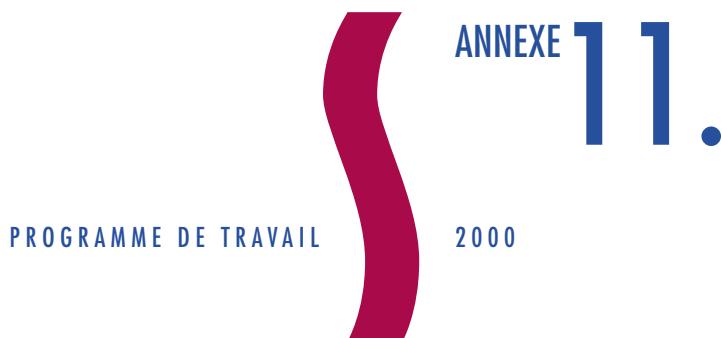
# ANNEXE 10. FINANCES 1998/1999

Ci-après se trouvent deux versions comparatives de l'état des recettes et des dépenses résumé de 1998 et 1999. Les recettes de l'Agence proviennent de subventions de la Communauté européenne, du gouvernement espagnol, du gouvernement autonome du Pays basque et de la province de Biscaye. En 1999, un budget additionnel légèrement supérieur à 0,9 millions d'euros a été approuvé à la fin de l'année afin de financer, principalement, l'organisation et le fonctionnement de la Semaine européenne 2000 de la santé et la sécurité au travail. Ce montant a été reporté à l'exercice 2000.

<b>RECETTES</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
Subvention de la Communauté européenne	5 700 000	7 400 000
Autres subventions	210 000	225 227
<i>Total Recettes</i>	<i>5 910 000</i>	<i>7 625 227*</i>

<b>DÉPENSES</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
Titre I		
Frais de personnel		
- traitements et allocations	1 643 500	2 171 500
- autres frais de personnel	466 500	428 500
<i>Total frais de personnel</i>	<i>2 110 000</i>	<i>2 600 000</i>
Titre II		
Immeubles, matériel	800 000	980 202
Titre III		
Constitution d'une documentation opérationnelle	500 000	500 000
Diffusion des connaissances	710 000	810 025
Participation à des congrès et à des manifestations occasionnelles	35 000	805 000
Études et projets pilotes	800 000	870 000
Frais généraux de réunion	780 000	840 000
Traduction des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, réunions de coordination, colloques, etc.	175 000	220 000
<i>Total Titre III</i>	<i>3 000 000</i>	<i>4 045 025</i>
<b>TOTAL</b>	<b>5 910 000</b>	<b>7 625 227</b>

(\*) Y compris 900 000EUR pour la Semaine européenne.



## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1. D'après le règlement qui l'institue, l'objectif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est le suivant :

“En vue de promouvoir l'amélioration, notamment du milieu de travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et par les programmes d'action successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux États membres et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.”

1.2. Les activités de l'Agence sont décidées par le conseil d'administration sur la base du programme de roulement quadriennal et d'un programme de travail annuel plus spécifique. Il est essentiel que l'Agence planifie et développe ses activités en réponse aux besoins de ses principaux groupes d'utilisateurs. À cet effet, les opinions émises par les institutions européennes, les principaux organismes actifs dans le domaine de la santé et de la sécurité et les groupes d'utilisateurs doivent être prises en compte.

1.3. Au niveau européen, on portera une attention particulière au programme d'action sociale 1998-2000 de la Commission européenne, au rapport à mi-parcours sur le programme communautaire en matière de sécurité, d'hygiène et de santé au travail (1996-2000) ainsi qu'aux priorités définies par le comité consultatif. Dans le cadre de l'effort commun fourni par la Commission, l'Agence et la Fondation de Dublin, l'accent sera plus particulièrement mis sur les activités d'information susceptibles de soutenir les domaines prioritaires identifiés par le rapport à mi-parcours établi par la Commission. Ce programme de travail reflète également les discussions concernant la stratégie du développement de l'Agence au cours du prochain millénaire.

1.4. Conformément à son règlement, l'Agence a consulté la Commission européenne et le comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la sécurité au travail, avant de présenter le projet final au conseil d'administration. La Fondation de Dublin a également été consultée ainsi qu'il est mentionné dans le protocole d'accord entre les deux institutions. La version finale du programme de travail a été débattue et approuvée par le conseil d'administration en novembre 1999.

- 1.5. Ce programme de travail pour l'an 2000 doit s'inscrire dans le cadre du programme de roulement 1997-2000 et des activités pluriannuelles du programme de travail 1999. Il reflète d'une part, le besoin d'un renforcement de l'organisation et des activités entreprises en 1998 et 1999 et d'autre part, le besoin de nouvelles activités d'information pour soutenir et valoriser la formulation et la mise en œuvre des politiques de sécurité et de santé au niveau de l'Europe et des États membres.
- 1.6. La présentation des activités prévues est structurée selon trois principaux secteurs/axes :
  - Réseau d'information – création de liens
  - Services d'information – diffusion des connaissances
  - Projets d'information – collecte des connaissances
- 1.7. En ce qui concerne les ressources financières de l'Agence, le programme de travail s'appuie sur un budget de 6 880 millions d'euros<sup>1</sup>

## 2. RÉSEAU D'INFORMATION – CRÉATION DE LIENS

- 2.1. Afin que l'Agence devienne, sur internet, la source d'information la plus importante en matière de sécurité et de santé au travail, le développement du réseau d'information de l'Agence et la contribution active de tous ses participants sont essentiels. En 2000, l'Agence poursuivra son effort afin de fournir des informations fiables et de donner accès à un thésaurus constamment enrichi de connaissances sur la sécurité et la santé.
- 2.2. L'Agence poursuivra son processus de consolidation et d'expansion échelonnée des réseaux d'information nationaux, européens et internationaux. Ce processus reflète les besoins et les priorités définis en ce qui concerne la collecte et la diffusion de l'information en matière de sécurité et de santé dans chacune des rubriques clés du site web de l'Agence à savoir : *legislation, bonnes pratiques, recherche, statistiques, systèmes et programmes, formation, publications, actualités, dossiers*.
- 2.3. Au niveau européen, une attention particulière sera portée à la coopération stratégique avec les services de la Commission (par exemple, DG Emploi et affaires sociales, DG Recherche, DG Société de l'information, DG Entreprises, Eurostat) et d'autres instances européennes, y compris l'OPOCE, la Fondation de Dublin ainsi que d'autres agences. Une autre priorité importante est l'extension progressive du réseau de l'Agence aux pays candidats. Cette extension suivra les principes exposés dans la communication de la Commission au Conseil sur la participation des pays candidats aux programmes communautaires, aux comités et aux agences. De même, les modalités de travail avec les pays de l'AELE sur la coopération sur le site web et la participation à certains projets seront établies en accord avec le règlement de l'Agence et les principes de l'accord EEE. Enfin, la coopération commencée en 1999 avec les organismes européens de normalisation sera poursuivie.
- 2.4. Au niveau international, les relations de réseau et l'échange d'information avec l'OIT, l'OMS, l'OPS, le CIRC, l'OCDE, l'OMC, l'AISS et d'autres grandes organisations impliquées dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail seront renforcées. La création de liens avec les administrations et les fournisseurs d'information dans le domaine de la sécurité et de la santé dans les pays tiers continuera progressivement, sur la base des nombreux contacts importants déjà établis. Une attention spéciale sera donnée à l'échange d'informations avec les États-Unis, comme convenu lors de la conférence commune entre les États-Unis et l'UE d'octobre 1998 à Luxembourg, ainsi qu'à la participation active à la prochaine conférence commune de novembre 2000.

<sup>1</sup> Y compris une contribution de 0,180 Meuros pour la location des bureaux de l'Agence auprès du gouvernement espagnol et des autorités basques. Un montant supplémentaire de 0,9 millions d'euros a été reporté du budget 1999 pour financer la Semaine européenne 2000.

- 2.5.** Étant donné ses contacts avec les praticiens de la sécurité et de la santé et avec les réseaux européens de professionnels/praticiens, l'Agence espère organiser un atelier/séminaire. Cet atelier/séminaire permettra d'améliorer sa coopération avec ces réseaux, particulièrement en ce qui concerne l'échange d'informations et les bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé.
- 2.6.** En outre, l'Agence coopérera, s'il y a lieu, avec les organisateurs de manifestations comme la manifestation suédoise intitulée : « Swedish Work-Life 2000 workshops ».
- 2.7.** L'Agence développera sa coopération avec le réseau de points focaux conformément aux conclusions et au suivi du séminaire préparatoire au conseil d'administration qui s'est tenu en mars 1999. Ce séminaire a mis en évidence, entre autres questions, le caractère tripartite des réseaux de points focaux nationaux, l'importance de véritables procédures de communication et de travail entre l'Agence et les points focaux et l'implication des points focaux dans le processus de prise de décision de l'Agence. Qui plus est, en collaboration avec les points focaux, des propositions pour une approche plus flexible de la collecte de données ont été formulées et sont à l'étude. En 2000, les réseaux d'experts de l'Agence, qui regroupent les groupes de réseaux thématiques, le groupe internet et le groupe d'éditeurs nationaux joueront un rôle important en conseillant l'Agence dans ses différentes activités d'information, y compris les tâches menées par des consultants externes.
- 2.8.** Les quatre premiers centres thématiques de l'Agence ont été établis sur les recommandations du conseil d'administration de novembre 1998. Le conseil d'administration a décidé de la prolongation de ces centres thématiques lors de sa réunion en novembre 1999, grâce à l'évaluation préparée par l'Agence avec l'assistance d'un comité d'évaluation. Les arrangements existants pourraient être renouvelés pour une année supplémentaire, avec quelques amendements nécessaires concernant l'organisation et les travaux des centres thématiques sur les bonnes pratiques et la recherche en matière de sécurité et de santé au travail. La création de nouveaux centres thématiques n'est pas envisagée dans ce programme de travail.
- 2.9.** La technologie de réseau de l'Agence, fondée sur internet, sera encore améliorée en 2000 au niveau de la navigation et des facilités de recherche (index, mots clés, etc.) et de la mise en œuvre d'un plan complet pour des structures intra et extranet afin de renforcer la communication au sein du réseau. En outre, la promotion des services d'informations de l'Agence sur internet par des liens systématiques avec des systèmes d'informations publics comme ceux des écoles, des bibliothèques, des services publics, etc., des sites web ainsi que des services télématiques consacrés à la sécurité et à la santé sera explorée. Quant au contenu de l'information, la collecte de données par l'Agence et le lien avec internet seront développés dans le cadre des secteurs prioritaires du programme de travail.
- 2.10.** Dans le cadre d'une évaluation générale de l'Agence en 2000/2001, la structure du réseau de l'Agence ainsi que la technologie du réseau seront évaluées par un contractant externe.

### 3. SERVICES D'INFORMATION – DIFFUSION DES CONNAISSANCES

- 3.1.** Outre la mise à disposition des informations sur le nouveau site web de l'Agence, l'Agence se donne pour priorité la communication d'informations aux groupes clés visés par l'Agence sur les questions de santé et de sécurité par le biais de services complémentaires, notamment :
- Information d'actualité
  - Information aux entreprises
  - Information sur les projets
  - Information sur les manifestations
  - Semaine européenne 2000
  - Demandes d'information

- 3.2. Afin que les publications de l'Agence soient réalisées au meilleur prix, il sera fait appel à l'Office des publications (OPOCE). Une politique des prix et de la distribution sera établie pour les publications sur papier qui intéressent un public plus large. Elles seront vendues à prix coûtant. Cependant la distribution gratuite d'un nombre limité de publications à des partenaires clés du réseau sera maintenue.
- 3.3. Sous la rubrique *Actualités*, trois ou quatre lettres d'information seront publiées ; elles couvriront les derniers développements en matière de santé et de sécurité au niveau des États membres, de l'UE et dans le monde. En outre deux numéros du magazine de l'Agence seront publiés, chacun étant consacré à un sujet de sécurité et de santé au travail : les sujets abordés en 2000 seront « Sécurité, santé et employabilité » et « Troubles musculo-squelettiques ». Les lettres d'information seront disponibles sur internet dans les 11 langues officielles de la Communauté et sur support papier, de même que le magazine, en quatre langues (De, En, Fr et Es).
- 3.4. L'information sur l'Agence recouvre la production et la diffusion d'une nouvelle brochure de l'Agence, du Rapport annuel 1999, de fiches et de dossiers, dans les 11 langues de la Communauté, sur support papier et sur internet. Afin que les manifestations et les publications de l'Agence soient couvertes de façon appropriée par la presse, un contact presse sera établi dans tous les États membres. La stratégie de communication de l'Agence sera revue à partir des besoins des utilisateurs et de leur satisfaction des produits et services actuellement proposés par l'Agence. (Voir 5.3)
- 3.5. Les services d'information prévoient la publication de huit projets d'information, sur internet et sur papier. Ces publications proviendront des données recueillies par l'Agence dans quatre secteurs clés : bonnes pratiques, recherche, systèmes et programmes et contrôle de la santé et de la sécurité au travail.
- 3.6. En ce qui concerne les manifestations, l'Agence prévoit l'organisation d'une grande manifestation sur la sécurité et la santé en liaison avec la *Semaine européenne 2000*. Prévue à Bilbao en novembre 2000, cette manifestation sera l'occasion de la remise des prix européens de bonnes pratiques de prévention des TMS. L'Agence a établi des contacts avec la présidence française afin de formuler les formes possibles de coopération. En ce qui concerne la préparation de la semaine européenne 2001, une proposition sera soumise à la réunion du conseil d'administration de février 2000, sous réserve de l'évaluation prévue de la Semaine 2000 et des perspectives budgétaires.

L'Agence soutiendra également des activités d'information liées à une grande manifestation sur la sécurité et l'emploi, relative aux risques émergeants pour la santé et la sécurité liés aux évolutions de l'organisation du travail, pendant la présidence portugaise. L'Agence prévoit de participer au « 2000 Birmingham Health and Safety Fair and Congress », et de contribuer à la représentation de l'Union européenne à l'EXPO 2000 à Hanovre. L'Agence co-organisera un atelier/séminaire destiné aux professionnels, praticiens de la sécurité et de la santé. Un séminaire est également prévu pour des partenaires n'appartenant pas à l'UE. Ce séminaire dépend cependant de la communication de la Commission sur le rôle des agences dans le processus d'élargissement et d'un financement supplémentaire.

- 3.7. À la suite de l'approbation par la commission des budgets du Parlement européen du transfert budgétaire à l'Agence de 914 000 euros (budget 1999) pour la proposition concernant la *Semaine européenne 2000*, l'Agence organisera une campagne de sensibilisation sur la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'accent étant mis sur les douleurs dorsales. L'organisation de la semaine est centrée sur la promotion et le cofinancement de projets sur le sujet au niveau national. La moitié du financement sera consacrée aux bonnes pratiques dans les PME.

La préparation de la semaine a débutée en l'automne 1999 et se poursuivra tout au long de l'année 2000, octobre 2000 constituant un temps fort avec les manifestations de la *Semaine européenne* dans tous les États membres. Le lancement de cette Semaine sera organisé conjointement avec la présidence portugaise et aura lieu à Lisbonne à la mi-février. L'Agence

organisera des activités en liaison avec la semaine européenne (voir le chapitre 4), ainsi qu'une grande manifestation avec la présidence française (voir article 3.6 ci-dessus). Dans la mesure où la semaine européenne est une manifestation annuelle, la préparation pour 2001 doit débuter au cours du second semestre 2000, sous réserve des résultats de l'évaluation de la Semaine 2000 et de ressources budgétaires supplémentaires.

- 3.8.** L'Agence propose un autre service d'information important par le biais des réponses à des demandes d'information. L'Agence a défini une politique pour faire face aux demandes quotidiennes émanant d'organismes et de particuliers et y répond systématiquement. Des demandes d'informations plus approfondies provenant de partenaires clés de l'Agence, à savoir la Commission, les États membres et les partenaires sociaux seront traitées selon un ensemble de critères décidés par le Bureau, dans la limite du cadre budgétaire.
- 3.9.** Enfin, une stratégie de communication de l'Agence et de son réseau sera développée, à partir des recherches sur les besoins des utilisateurs et de leur satisfaction des produits et services actuellement proposés par l'Agence. Cette étude fera partie d'une évaluation globale de l'Agence en 2000/2001.

#### 4. PROJETS D'INFORMATION – DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

- 4.1.** La réalisation des projets d'information qui soutiennent et améliorent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité et de santé au niveau européen et national constituera un volet important des activités de l'Agence en 2000. Les projets d'information de l'Agence s'articuleront autour de quatre domaines clés :
- État de la santé et de la sécurité au travail
  - Bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé
  - Recherche sur le travail et la santé
  - Systèmes et programmes en matière de santé et de sécurité au travail
- 4.2.** À l'intérieur de chacun de ces domaines d'activité, des informations générales provenant de sources européennes et internationales seront placées sur internet avec l'assistance des centres thématiques et d'autres consultants. L'Agence poursuivra un certain nombre de projets d'activités mis en route dans le cadre du programme de travail 1999 et lancera quelques nouveaux projets proposés au conseil d'administration de novembre. Dans le chapitre suivant, des informations concernant les projets en cours et les nouveaux projets sont présentées séparément pour chaque domaine clé et résumées dans un tableau à la fin du chapitre.
- 4.3.** En ce qui concerne les propositions de nouveaux projets, il est important de noter que les ressources de l'Agence pour les projets d'information en 2000 étant sensiblement les mêmes qu'en 1999, ces activités débuteront sur la base d'un roulement. Ainsi, pour chaque domaine, de nouvelles activités ne commenceront qu'une fois les projets en cours terminés. De cette façon, les demandes de fonds, par exemple pour la collecte de données dans les États membres ou pour les centres thématiques, seront maintenues à un niveau stable au sein de chaque catégorie d'informations. Les nouveaux projets auront très peu d'impact sur les ressources du réseau de points focaux.
- 4.4.** Conjointement à trois nouvelles initiatives (projets centrés sur l'état et la gestion de la santé et de la sécurité au travail, et promotion de bonnes pratiques) deux catégories de nouveaux projets thématiques seront mises en œuvre:
- La première introduit une *approche sectorielle*, suivant la suggestion de mener des projets d'information concernant le secteur des services de santé. La deuxième est liée à la *Semaine européenne 2000*, suivant la suggestion de mener des projets liés à la Semaine, au sein des catégories d'information recherche, bonnes pratiques, systèmes et programmes.
- 4.5.** L'Agence entend mettre en place un plan de financement pour la participation des points focaux aux activités d'information. Chacune de ces activités sera planifiée en étroite collaboration avec

les points focaux, afin d'assurer une organisation du travail optimale suivant les conclusions du séminaire préparatoire au conseil d'administration.

### **État de la santé et de la sécurité au travail**

#### **4.6. Projets en cours :**

- Évaluation des méthodes et mise au point d'un modèle pour la collecte d'information sur la sécurité et la santé au travail dans l'UE, y compris une version électronique conviviale disponible sur internet avec le concours de la Commission, d'Eurostat et de la Fondation de Dublin (1999-2000).
- Collecte d'informations/données sur l'impact prévu de la santé et de la sécurité au travail sur l'employabilité des salariés au sein de l'Union européenne (1999-2000).

#### **4.7. Nouveaux projets :**

- Projet d'information de l'Agence sur « l'état de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres de l'UE » : 2-4 rapports sur des questions spécifiques à partir des conclusions du projet sur l'état de la santé et de la sécurité au travail (2000-2001)<sup>2</sup>

### **Bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé**

#### **4.8. Projets en cours :**

- Organisation de la collecte de données générales sur les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que de données plus spécifiques, préparation de rapports sur l'avancement du projet ; développement d'internet et mise à jour des informations sur les sujets suivants (1999-2000):
- Remplacement des substances dangereuses (amiante et solvants organiques)
- Stress au travail
- Troubles musculo-squelettiques (y compris la participation à la semaine européenne 2000)

#### **4.9. Nouveaux projets :**

- Développement d'un système d'information dans le secteur des « services de santé ». Un système d'information sur la santé et la sécurité au travail pour les services de santé, basé sur les conclusions d'un avant-projet, sera développé avec l'aide d'un intervenant extérieur et des centres thématiques (2000-2001). Voir également 4.11.
- Information sur les bonnes pratiques relatives aux méthodes de contrôle pour la réduction des risques d'exposition aux solvants organiques et à l'amiante (information supplémentaire sur la collecte de données en cours sur le remplacement : voir 4.8) (2000).
- Promotion des bonnes pratiques à travers trois nouvelles activités. Premièrement, établissement d'un réseau de courrier électronique afin de favoriser l'échange d'information entre les praticiens et les experts travaillant dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Deuxièmement, développement d'une stratégie de réseau entre des bases de données à grande échelle sur les bonnes pratiques, en partant de l'analyse et des liens systématiques des bases de données existantes et d'ateliers avec les administrateurs de ces bases de données. Troisièmement, étude de faisabilité sur le développement et la mise en place d'un programme/auto-évaluation de reconnaissance des bonnes pratiques de l'Agence, susceptible de motiver davantage les entreprises, les consultants etc. à partager ces bonnes pratiques. Ces trois activités seront menées avec l'aide des centres thématiques et de consultants externes (2000).

### **Recherche sur le travail et la santé**

#### **4.10. Projets en cours :**

- Organisation de la collecte de données générales sur la recherche en matière de santé et de

<sup>2</sup> Ces questions devraient être décidées par le conseil d'administration de février 2000 qui suivra un séminaire avant-conseil portant sur les résultats du projet sur l'état de la santé et de la sécurité au travail.

sécurité au travail ainsi que de données plus spécifiques, préparation d'un rapport sur l'avancement du projet ; développement d'internet et mise à jour des informations sur les sujets suivants (1999-2000) :

- Stress au travail
- Troubles musculo-squelettiques (y compris la participation à la *Semaine européenne 2000*)
- Évolution du monde du travail
- Préparation d'un document commun final sur les besoins et priorités futurs dans le domaine de la recherche au niveau de l'UE, fondé sur l'enquête sur les priorités des États membres et sur le séminaire sur la recherche réalisé en 1999 (1999-2000).

#### **4.11. Nouveaux projets :**

- Participation à l'organisation de la *Semaine européenne 2000* par des actions d'information sur la recherche sur les troubles musculo-squelettiques, en particulier les problèmes de douleurs et de blessures dorsales (en plus du projet sur les troubles des membres supérieurs et du cou à paraître en 1999). Ce projet sera mené avec l'aide du centre thématique (2000).
- Participation au système d'information des services de santé sur la santé et la sécurité au travail avec le concours du centre thématique sur la santé et le travail (2000-2001). Voir également 4.9.

#### **Stratégie et programmes de santé et de sécurité au travail**

#### **4.12. Projets en cours:**

- Nouveaux moyens d'amélioration de la sécurité et de la santé : la sécurité et la santé au travail en tant qu'éléments déterminant du choix des sous-traitants et de la politique de commercialisation (1999-2000).
- Campagne en matière de sécurité et de santé : inventaire des campagnes, identification des facteurs de réussite et établissement d'un modèle d'organisation des campagnes (1999-2000).
- Sécurité et santé et aptitude au travail : enquête sur la stratégie et les programmes en matière de santé et de sécurité dans les États membres visant à accroître l'aptitude au travail des salariés au sein de l'Union européenne (1999-2000)

#### **4.13. Nouveaux projets :**

- Utilisation des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité : enquête sur les pratiques dans les États membres et sur les activités au niveau européen et international (2000).
- Participation à l'organisation de la *Semaine européenne 2000* par des informations sur l'impact économique et social des troubles musculo-squelettiques en tant que maladie professionnelle (2000).

**Tableau 4 Projets d'information 2000**

<b>État de la santé et de la sécurité au travail</b>		<b>Bonnes pratiques</b>	<b>Recherche</b>	<b>Stratégie et programmes</b>
<b>Projets en cours (1999 – 2000)</b>	<b>Évaluation de la situation en matière de santé et de sécurité au travail</b>	Remplacement de l'amiante et des solvants organiques	Evolution du monde du travail	Sécurité et santé au travail et sous-traitance et commercialisation
	Impact de la santé et de la sécurité sur l'employabilité	Stress au travail	Stress au travail	Campagnes sur la sécurité et la santé au travail
		Troubles musculo-squelettiques (SE) <sup>3</sup>	Troubles musculo-squelettiques (SE)	Sécurité et santé au travail et employabilité
			Priorités futures en matière de recherche	

<sup>3</sup> (SE) désigne la *Semaine européenne 2000*

État de la santé et de la sécurité au travail		Bonnes pratiques	Recherche	Stratégie et programmes
Nouveaux projets (2000 – 2001)	Rapports sur des questions spécifiques de santé et de sécurité au travail	Secteur des services de santé	Secteur des services de santé	Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail
		Amiante et solvants organiques (autres questions)		Impact économique et social des troubles musculo-squelettiques (SE)
		Promotion des bonnes pratiques		

## 5. AUTRES QUESTIONS

---

### Gestion

**5.1.** L'Agence poursuivra le développement de ses systèmes informatiques de gestion pour les finances et le personnel, suivant les développements généraux au niveau de l'UE et les besoins spécifiques de l'Agence, notamment en se conformant aux recommandations de la Cour des comptes et du contrôleur financier. En outre, l'Agence s'attachera plus spécifiquement au développement de ses systèmes de gestion des projets et de la qualité, outils importants pour la réalisation de son programme de travail. Enfin, l'Agence développera sa gestion et son organisation à partir du concept de valeurs clés.

### Bureaux de l'Agence

**5.2.** L'Agence doit prendre une décision concernant ses bureaux définitifs d'ici la fin de l'an 2000, c'est-à-dire à expiration de l'actuel bail locatif du 33 Gran Via (tout en ayant la possibilité de le prolonger). Un groupe de travail sera institué en 2000, avec les institutions espagnoles suivantes: l'administration générale de l'État espagnol, le gouvernement basque, et la Diputación Foral de Vizcaya, afin d'étudier les solutions de remplacement et de préparer la décision du conseil d'administration.

### Évaluation de l'Agence

**5.3.** En 2000/2001, l'Agence procédera à une évaluation externe de l'organisation de son réseau, de ses services et de ses produits. L'évaluation permettra d'analyser les réalisations obtenues depuis septembre 1996 et donnera une impulsion aux développements à venir. Des recommandations pour la modification de la stratégie de communication à partir de l'évaluation des besoins des utilisateurs et de leur satisfaction, constitueront un point décisif. Cette évaluation constituera un document de travail sur lequel la Commission européenne s'appuiera pour réviser le règlement de l'Agence.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

**Rapport annuel 1999**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2000 — 58 p. — 21 x 29.7 cm

ISBN 92-828-9262-X

Prix au Luxembourg (TVA exclue): EUR 8.50

**BELGIQUE/BELGIË**

Jean De Lannoy  
Avenue du Roi 202/Koningslaan 202  
B-1040 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 538 43 08  
Fax (32-2) 538 08 41  
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be  
URL: <http://www.jean-de-lannoy.be>

**La librairie européenne/  
De Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244  
B-1040 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 295 26 39  
Fax (32-2) 735 08 60  
E-mail: mail@libeurop.be  
URL: <http://www.libeurop.be>

**Moniteur belge/Belgisch Staatsblad**

Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42  
B-1000 Bruxelles/Brussel  
Tél. (32-2) 552 22 11  
Fax (32-2) 511 01 84

**DANMARK**

J. H. Schultz Information A/S  
Herstedvang 12  
DK-2620 Albertslund  
Tlf. (45) 43 63 23 00  
Fax (45) 43 63 19 69  
E-mail: schultz@schultz.dk  
URL: <http://www.schultz.dk>

**DEUTSCHLAND**

Bundesanzeiger Verlag GmbH  
Vertriebsabteilung  
Amsterdamer Straße 192  
D-50735 Köln  
Tel. (49-221) 97 66 80  
Fax (49-221) 97 66 82 78  
E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de  
URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

**ΕΛΛΑΣ/GREECE**

G. C. Eleftheroudakis SA  
International Bookstore  
Panepistimiou 17  
GR-10564 Athina  
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5  
Fax (30-1) 323 98 21  
E-mail: elebooks@netor.gr

**ESPAÑA**

Boletín Oficial del Estado  
Trafalgar, 27  
E-28071 Madrid  
Tel. (34) 915 38 21 11 (Libros),  
913 84 17 15 (Suscripción)  
Fax (34) 915 38 21 21 (Libros),  
913 84 17 14 (Suscripción)  
E-mail: clientes@com.oe.es  
URL: <http://www.oe.es>

Mundi Prensa Libros, SA  
Castelló, 37  
E-28001 Madrid  
Tel. (34) 914 36 37 00  
Fax (34) 915 75 39 98  
E-mail: libreria@mundiprensa.es  
URL: <http://www.mundiprensa.com>

**FRANCE**

Journal officiel  
Service des publications des CE  
26, rue Desaix  
F-75727 Paris Cedex 15  
Tél. (33) 140 58 77 31  
Fax (33) 140 58 77 00  
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr  
URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

**IRELAND**

Government Supplies Agency  
Publications Section  
4-5 Harcourt Road  
Dublin 2  
Tel. (353-1) 661 31 11  
Fax (353-1) 475 27 60  
E-mail: opw@iol.ie

**ITALIA**

Licosa SpA  
Via Duca di Calabria, 1/1  
Casella postale 552  
I-50125 Firenze  
Tel. (39) 055 64 83 1  
Fax (39) 055 64 12 57  
E-mail: licosa@licosa.com  
URL: <http://www.licosa.com>

**LUXEMBOURG**

Messageries du livre SARL  
5, rue Raiffeisen  
L-2411 Luxembourg  
Tél. (352) 40 10 20  
Fax (352) 49 06 61  
E-mail: mail@mdl.lu  
URL: <http://www.mdl.lu>

**NEDERLAND**

SDU Servicecentrum Uitgevers  
Christoffel Plantijnstraat 2  
Postbus 20014  
2500 EA Den Haag  
Tel. (31-70) 378 98 80  
Fax (31-70) 378 97 83  
E-mail: sdu@sdu.nl  
URL: <http://www.sdu.nl>

**ÖSTERREICH**

Manz'sche Verlags- und  
Universitätsbuchhandlung GmbH  
Kohlmarkt 16  
A-1014 Wien  
Tel. (43-1) 53 16 11 00  
Fax (43-1) 53 16 11 67  
E-mail: bestellen@manz.co.at  
URL: <http://www.manz.at>

**PORTUGAL**

Distribuidora de Livros Bertrand Ltd.<sup>a</sup>  
Grupo Bertrand, SA  
Rua das Terras dos Vales, 4-A  
Apartado 60037  
P-2700 Amadora  
Tel. (351) 214 95 87 87  
Fax (351) 214 96 02 55  
E-mail: dlb@ip.pt

**Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA**

Rua da Escola Politécnica nº 135  
P-1250 -100 Lisboa Codex  
Tel. (351) 213 94 57 00  
Fax (351) 213 94 57 50  
E-mail: spoco@incm.pt  
URL: <http://www.incm.pt>

**SUOMI/FINLAND**

Akateeminen Kirjakauppa/  
Akademiska Bokhandeln  
Keskuskatu 1/Centralgatan 1  
PL/PB 128  
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors  
P.Ifn (358-9) 121 44 18  
F./fax (358-9) 121 44 35  
Sähköposti: sps@akateeminen.com  
URL: <http://www.akateeminen.com>

**SVERIGE**

**BTJ AB**

Traktorvägen 11  
S-221 82 Lund  
Tlf. (46-46) 18 00 00  
Fax (46-46) 37 99 47  
E-post: btjeu-pub@btj.se  
URL: <http://www.btj.se>

**UNITED KINGDOM**

**The Stationery Office Ltd**

Orders Department  
PO Box 276  
London SW8 5DT  
Tel. (44-171) 870 60 05-522  
Fax (44-171) 870 60 05-533  
E-mail: book.orders@theso.co.uk  
URL: <http://www.tsionline.co.uk>

**ÍSLAND**

Bokabud Larusar Blöndal  
Skólavörðustíg, 2  
IS-102 Reykjavík  
Tel. (354) 552 55 40  
Fax (354) 552 55 60  
E-mail: bokabud@simnet.is

**NORGE**

**Swets Norge AS**

Østenjoveien 18  
Boks 6512 Elterstad  
N-0606 Oslo  
Tel. (47-22) 97 45 00  
Fax (47-22) 97 45 45  
E-mail: kyterlid@swets.nl

**SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA**

**Euro Info Center Schweiz**

c/o OSEC  
Stampfenbachstraße 85  
PF 492  
CH-8035 Zürich  
Tel. (41-1) 365 53 15  
Fax (41-1) 365 54 11  
E-mail: eics@osec.ch  
URL: <http://www.osec.ch/eics>

**BAŁGARIJA**

Europress Euromedia Ltd  
59, blvd Vitosha  
BG-1000 Sofia  
Tel. (359-2) 980 37 66  
Fax (359-2) 980 42 30  
E-mail: Milena@mbox.cit.bg

**ČESKÁ REPUBLIKA**

**ÚSIS**

NIS-prodejna  
Havelkova 22  
CZ-130 00 Praha 3  
Tel. (420-2) 24 23 14 86  
Fax (420-2) 24 23 11 14  
E-mail: voldanova@usiscr.cz  
URL: <http://usiscr.cz>

**CYPRUS**

Cyprus Chamber of Commerce  
and Industry  
PO Box 1455  
CY-1509 Nicosia  
Tel. (357-2) 66 95 00  
Fax (357-2) 66 10 44  
E-mail: demetrap@ccci.org.cy

**ESTI**

**Eesti Kaubandus-Tööstuskoda**

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)  
Toom-Kooli 17  
EE-0001 Tallinn  
Tel. (372) 646 02 44  
Fax (372) 646 02 45  
E-mail: einfo@koda.ee  
URL: <http://www.koda.ee>

**HRVATSKA**

**Mediatrade Ltd**

Pavla Hatza 1  
HR-10000 Zagreb  
Tel. (385-1) 481 94 11  
Fax (385-1) 481 94 11

**MAGYARORSZÁG**

**Euro Info Service**

Hungexpo Európa Ház  
PO Box 44  
H-1441 Budapest  
Tel. (36-1) 264 82 70  
Fax (36-1) 264 82 75  
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
URL: <http://www.euroinfo.hu>

**MALTA**

**Miller Distributors Ltd**

Malta International Airport  
PO Box 25  
Luqa LOQ 05  
Tel. (356) 66 44 88  
Fax (356) 67 67 99  
E-mail: gwirth@usa.net

**POLSKA**

**Ars Polona**

Krakowskie Przedmieście 7  
Skr. pocztowa 1001  
PL-00-950 Warszawa  
Tel. (48-22) 826 12 01  
Fax (48-22) 826 62 40  
E-mail: books119@arspolona.com.pl

**ROMÂNIA**

**Euromedia**

Strada Franceza Nr 44 sector 3  
RO-70749 Bucuresti  
Tel. (40-1) 315 44 03  
Fax (40-1) 315 44 03  
E-mail: mnedelciu@pcnet.pcnet.ro

**ROSSIYA**

**CCEC**

60-letiya Oktyabrya Av. 9  
117312 Moscow  
Tel. (7-095) 135 52 27  
Fax (7-095) 135 52 27

**SLOVAKIA**

**Centrum VTI SR**

Nám. Slobody, 19  
SK-81223 Bratislava  
Tel. (421-2) 54 41 83 64  
Fax (421-2) 54 41 83 64  
E-mail: europ@fb1.slk.stuba.sk  
URL: <http://www.slk.stuba.sk>

**SLOVENIJA**

**Gospodarski Vestnik**

Dunajska cesta 5  
SLO-1000 Ljubljana  
Tel. (386) 613 09 16 40  
Fax (386) 613 09 16 45  
E-mail: europ@gvestnik.si  
URL: <http://www.gvestnik.si>

**TÜRKİYE**

**Dünya Infotel AS**

100, Yil Mahallesi 34440  
TR-80050 Bağcılar-İstanbul  
Tel. (90-212) 629 46 89  
Fax (90-212) 629 46 27  
E-mail: infotel@dunya-gazete.com.tr

**AUSTRALIA**

**Hunter Publications**

PO Box 404  
3067 Abbotsford, Victoria  
Tel. (61-3) 94 17 53 61  
Fax (61-3) 94 19 71 54  
E-mail: jdavies@ozemail.com.au

**CANADA**

**Les éditions La Liberté Inc.**

3020, chemin Sainte-Foy  
G1X 3V6 Sainte-Foy, Québec  
Tel. (1-418) 658 37 63  
Fax (1-800) 567 54 49  
E-mail: liberté@mediom.qc.ca

**Renouf Publishing Co. Ltd**

5369 Chemin Canotée Road Unit 1  
K1J 9J3 Ottawa, Ontario  
Tel. (1-613) 745 26 65  
Fax (1-613) 745 76 60  
E-mail: order.dept@renoufbooks.com  
URL: <http://www.renoufbooks.com>

**EGYPT**

**The Middle East Observer**

41 Sherif Street  
Cairo  
Tel. (20-2) 392 69 19  
Fax (20-2) 393 97 32  
E-mail: inquiry@meobserver.com  
URL: <http://www.meobserver.com>

**INDIA**

**EBIC India**

3rd Floor, Y. B. Chavan Centre  
Gen. J. Bhosale Marg.  
400 021 Mumbai  
Tel. (91-22) 282 60 64  
Fax (91-22) 285 45 64  
E-mail: ebic@giabsm01.vsnl.net.in  
URL: <http://www.ebicindia.com>

**JAPAN**

**PSI-Japan**

Asahi Sanbancho Plaza #206  
7-1 Sanbancho, Chiyoda-ku  
Tokyo 102  
Tel. (81-3) 32 34 69 21  
Fax (81-3) 32 34 69 15  
E-mail: books@psi-japan.co.jp  
URL: <http://www.psi-japan.co.jp>

**MALAYSIA**

**EBIC Malaysia**

Level 7, Wisma Hong Leong  
18 Jalan Perak  
50450 Kuala Lumpur  
Tel. (60-3) 21 62 62 98  
Fax (60-3) 21 62 61 98  
E-mail: ebic-kl@mol.net.my

**MÉXICO**

**Mundi Prensa Mexico, SA de CV**

Río Pánuco No 141  
Colonia Cuauhtémoc  
MX-06500 Mexico, DF  
Tel. (52-5) 533 56 58  
Fax (52-5) 514 67 99  
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

**PHILIPPINES**

**EBIC Philippines**

19th Floor, PS Bank Tower  
Sen. Gil J. Puyat Ave. cor. Tindala St.  
Makati City  
Metro Manila  
Tel. (63-2) 759 66 80  
Fax (63-2) 759 66 90  
E-mail: eccpcom@globe.com.ph  
URL: <http://www.eccp.com>

**SOUTH AFRICA**

Eurochamber of Commerce in South Africa  
PO Box 781738  
2146 Sandton  
Tel. (27-11) 884 39 52  
Fax (27-11) 883 55 73  
E-mail: info@eurochamber.co.za

**SOUTH KOREA**

**The European Union Chamber  
of Commerce in Korea**

5th Fl, The Shilla Hotel  
202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku  
100-392 Seoul  
Tel. (82-2) 22 53-5631/4  
Fax (82-2) 22 53-5635/6  
E-mail: eucck@eucc.org  
URL: <http://www.eucc.org>

**SRI LANKA**

**EBIC Sri Lanka**

Trans Asia Hotel  
115 Sir chittampalam  
A. Gardiner Mawatha  
Colombo 2  
Tel. (94-1) 074 71 50 78  
Fax (94-1) 44 87 79  
E-mail: ebicsl@itmin.com

**THAILAND**

**EBIC Thailand**

29 Vanissa Building, 8th Floor  
Soi Chidrom  
Ploenchit  
10330 Bangkok  
Tel. (66-2) 655 06 27  
Fax (66-2) 655 06 28  
E-mail: ebicbk@ksc15.th.com  
URL: <http://www.ebickk.org>

**UNITED STATES OF AMERICA**

**Bernan Associates**

4611-F Assembly Drive  
Lanham MD20706  
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)  
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)  
E-mail: query@bernan.com  
URL: <http://www.bernan.com>

**ANDERE LÄNDER/OTHER COUNTRIES/  
AUTRES PAYS**

Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer  
Wahl/ Please contact the sales office  
of your choice/ Veuillez vous adresser  
au bureau de vente de votre choix  
**Office for Official Publications  
of the European Communities**  
2, rue Mercier  
L-2985 Luxembourg  
Tel. (352) 29 29-42455  
Fax (352) 29 29-42758  
E-mail: info.info@cec.eu.int  
URL: <http://www.eur-op.eu.int>